

POUR

L'ÉDUCATION
L'ENVIRONNEMENT
LA RECHERCHE
LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 192, AVRIL 2016

Loi travail : faut pas décoder

Ambition Collège

La jeunesse
se débat

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE, COMME SARAH, INFIRMIÈRE.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES
NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1^{er} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connaissez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 175, rue de Valenciennes - 95000 Clichy - Siège social - 140 rue de Valenciennes - 95000 Clichy - Paris en France GMF ASSURANCE et LA SECURISARDE - Adresse postale - 47800 Cahors Cedex 2

17 Ambition Collège



4 Accord Turquie-UE Nouveaux dangers pour les migrants



6 Loi Travail Faut pas décoder



11 Salaires Le dégel mais pas encore le printemps



13 Journées de la Refondation Le débat escamoté



15 Université La sélection fait loi

24 Intelligence artificielle Humain trop humain ?



28 Intermittents Un accord enfin signé



30 Rencontre avec Estelle Pietrzyk

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Delem/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte un
supplément de 16 pages
intitulé « Retraités ».

ÉDITO

Ça va mieux ?

Apriori non, si l'on en croit les mobilisations autour de la loi travail qui démontrent qu'un malaise s'est installé chez les jeunes comme dans la société... Alors que le parlement examine le projet de loi Travail, le désaccord est profond et réel dans notre pays. Car à l'inverse de ce texte, c'est d'un projet donnant sens aujourd'hui au travail dans la société, le rendant plus émancipateur, luttant contre la précarité, garantissant l'égalité entre salariés et permettant les créations d'emplois stables et de qualité dont nous avons besoin. Et il est indispensable de considérer aussi que l'Éducation et la formation sont les clés essentielles de l'avenir de notre société. Or la corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires reste forte. Et si l'École permet des réussites, d'augmenter aussi le nombre de bacheliers, la démocratisation du système éducatif stagne. Il faut faire un bilan juste et sans concession de la Refondation engagée. C'est le seul moyen d'avancer vers une École de la réussite de tous et vers l'élévation du niveau de qualification.

L'heure n'est donc ni au bricolage ni au renoncement. Et elle n'est certainement pas à la méthode Coué !

L'heure est à d'autres choix, à un réel investissement pour l'emploi, la formation, pour tous les services publics et la Fonction publique qui sont plus que jamais indispensables pour construire une société plus juste et plus solidaire, porteuse d'espoir

pour l'avenir de chacune et chacun.

C'est l'engagement total de la FSU !



Bernadette Groison

Migrants, mineurs en danger

Selon l'agence policière Europol, plus de 10 000 enfants migrants non accompagnés, pour la plupart âgés de 14 à 17 ans, ont disparu en Europe au cours des deux dernières années.

L'existence de réseaux criminels de trafics d'êtres humains dont pourraient être victimes ces enfants a largement choqué l'opinion publique. Mais si ces réseaux de contrebandes ou de prostitution ont bien été identifiés par l'agence européenne de police, tous les mineurs migrants ne seraient pas devenus leur proie. Selon Sarah Crowe, porte-parole de l'Unicef: « La plupart d'entre eux ne s'enregistrent pas en tant qu'enfants, par peur d'être arrêtés et renvoyés dans leur pays. À partir de ce moment-là, ils ne sont plus détectables. » Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) comme pour l'Unicef, les données officielles sur les mineurs isolés restent aléatoires. En effet, la mobilité du parcours migratoire et les réalités différentes dans chaque État ne permettent pas d'avoir des données statistiques fiables, témoignant ainsi des failles du système. L'UNICEF appelle donc l'Union Européenne à améliorer le système de protection des enfants.

Accord Turquie-UE

Nouveaux dangers pour les migrants

La FSU s'est adressée au président de la République pour lui faire part de son inquiétude concernant la situation des réfugiés en France, mais aussi de son indignation à la suite de l'accord signé entre l'UE et la Turquie le 18 mars dernier.

Cet accord permet de renvoyer tous les migrants irréguliers qui traversent la Turquie vers les îles grecques, le coût des opérations de retour en Turquie étant pris en charge par l'UE.

En contrepartie pour chaque migrant irrégulier renvoyé des îles grecques vers la Turquie, un réfugié Syrien est envoyé de la Turquie vers l'Union européenne, dans la limite de 72 000 personnes maximum. Une enveloppe de 3 milliards d'euros a été négociée pour « dédommager » la Turquie. Plutôt que d'apporter des solutions durables à la situation des migrants au niveau de chaque pays de l'UE, cet ac-



cord risque d'ouvrir de nouvelles routes migratoires tout aussi dangereuses pour les migrants.

Pour Mezut Firat, représentant du syndicat turc de l'éducation Egitim Sen, « cet accord n'est pas sérieux: Erdogan laisse entrer les réfugiés puis il s'en sert pour négocier avec l'UE.

Mais en réalité, la plupart ne sont pas dans les camps et ils ne sont pas du tout aidés par l'État. »

Il regrette que les pays se mobilisent pour empêcher les réfugiés de franchir les frontières, mais ferment les yeux

sur ce qui passe pour celles et ceux qui sont entrés sur le territoire européen.

Pendant ce temps, les atteintes aux droits humains, au droit à l'éducation se poursuivent en Turquie. Si L'UE doit et peut accueillir des réfugiés en grand nombre, chaque pays mérite une attention particulière et; le cas échéant, une aide financière pour que des moyens humains, matériels et financiers soient déployés à la hauteur des besoins afin d'offrir une situation digne aux migrants. ♦

Aline Becker

Loi travail: « C'est la précarité à vie »

C'EST L'ACTU

En quoi les étudiants sont-ils concernés par la loi « Travail » ?

Nous sommes déjà précaires pendant nos études, il faut souvent travailler pour les financer. Nous sommes également précaires pendant notre insertion professionnelle, nous multiplions déjà les CDD, les stages ou les services civiques rémunérés à moitié du Smic. Avec ce projet de loi, le gouvernement veut nous imposer de travailler plus et de gagner moins tout en facilitant les licenciements. C'est la précarité à vie.

Que lui reprochez-vous essentiellement ?

La logique de la « Loi Travail » est l'inversion de la hiérarchie des normes. Les accords d'entreprises pourront faire reculer les droits des salariés en remettant en cause les accords de branche. C'est la concurrence généralisée. Les salariés subiront un chantage à l'emploi non seulement sous la menace d'une délocalisation mais aussi à cause de la concurrence d'une entreprise du même territoire qui aura imposé à ses salariés

de déroger à l'accord de branche. Le gouvernement invente le dumping social de proximité!

Le gouvernement a finalement annoncé des mesures pour les jeunes, qu'en pensez-vous ?

Grâce à la mobilisation unitaire de ces dernières semaines, le gouvernement a été contraint de répondre à des revendications portées par les organisations de jeunesse. C'est un plan d'investissement important de 500 millions d'euros que les jeunes ont arraché. C'est la preuve que la mobilisation paie, et c'est un point d'appui pour obtenir de nouveaux droits: statut des apprentis, protection sociale des jeunes, droit à une formation de qualité et accès à un emploi stable, digne et rémunéré à hauteur des qualifications.



William Martinet, président de l'UNEF.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

État d'urgence et déchéance de nationalité

Bonnes et mauvaises nouvelles

Après quatre mois de débats acharnés, le président de la République a enfin abandonné l'idée d'inscrire l'état d'urgence dans la Constitution ainsi que la déchéance de nationalité pour les Français, binationaux ou non. Mais son gouvernement a prévu de prolonger l'état d'urgence jusqu'à la fin de l'Euro 2016.

Recul, volte-face ou échec..., peu importe le terme utilisé pour qualifier la décision du chef de l'État de ne plus convoquer le Parlement en Congrès à Versailles en vue de faire voter la révision constitutionnelle qu'il avait pourtant annoncée lui-même au lendemain des attentats du 13 novembre. Après avoir cherché pendant de longs mois à imposer cette révision contre l'opinion publique et sa propre majorité – ce qui avait notamment entraîné la démission de l'ancienne garde des Sceaux, Christiane Taubira, à la fin du mois de janvier – le président de la République a finalement cédé à la pression de la société civile, ce qui est une bonne nouvelle. Inscrite dans la



constitution, la déchéance de nationalité en particulier, contraire aux Conventions internationales que la France a pourtant ratifiées, aurait constitué une rupture d'égalité entre les citoyen-nes. Mais le danger n'est pas écarté pour autant : resté resté sourd aux alertes lancées par les dif-

férentes organisations (dont la FSU) attachées aux principes démocratiques et républicains, le gouvernement cherche à présent à faire passer les mesures voulues pour le renforcement de l'état d'urgence par la petite porte de la réforme de la loi pénale.

Décrété au lendemain des attentats de Paris, l'état d'urgence a déjà été prolongé à deux reprises et prévaut jusqu'au 26 mai. Mais le 20 avril dernier, le ministre de l'Intérieur a présenté une communication en Conseil des ministres en vue de le prolonger jusqu'à la fin de l'Euro 2016 (qui se tiendra du 10 juin au 10 juillet). Le Parlement devrait donc être saisi pour maintenir l'état d'urgence non pas pour trois mois comme les deux fois précédentes, mais pour une durée plus courte qui pourrait être laissée à l'ap-

Loi Urvoas : l'état d'urgence dans le droit commun

Actuellement soumis à l'examen du Parlement, le projet de loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale » vise à attribuer au Ministère de l'Intérieur des pouvoirs directement inspirés de l'état d'urgence (assignations à résidence, retenue administrative de 4 heures) mais aussi des pouvoirs exorbitants de fouilles dans l'espace public et de surveillance (poses de micros, IMSI catcher, captation de données informatiques...) avec des garanties affaiblies. En modifiant le droit sur la légitime défense, le texte élargit dangereusement les conditions dans lesquelles les policiers ont le droit de tirer. Dans la même veine, il inclut l'administration pénitentiaire dans la « communauté du renseignement » obligeant ainsi l'autorité judiciaire à attenter libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire.

préciation des parlementaires. Sans apporter de garantie supplémentaire de protection contre le terrorisme, ces mesures qui restreignent très largement les libertés individuelles pour l'ensemble des citoyen-nes (assignations à résidence, perquisitions administratives de jour comme de nuit...) risquent donc de s'inscrire dans la durée. ♦

Monique Daune

COP 21, deuxième phase

La deuxième phase des négociations climat a été enclenchée le 22 avril à New-York. « L'accord de Paris » du 12 décembre doit en effet être ratifié par plus de 55 États représentant 55 % des émissions mondiales des gaz à effet de serre.

Si la France devrait ratifier le texte dès le mois de mai, les procédures propres à chaque pays s'étaleront dans le temps jusqu'en 2017, voire 2018. Or, pendant ce temps, et contrairement à ce qu'a pu laisser croire la météo plutôt frisquette de ce début de printemps, le climat continue à se réchauffer sur la planète : les mois qui viennent de s'écouler ont été les plus chauds de ces 100 dernières années, et pour atteindre l'objectif d'une hausse limitée à 2 °C, les actions doivent être mises en œuvre sans tarder, avant même l'entrée en vigueur de l'accord prévu pour 2020.

Faut pas décoder

L'Assemblée Nationale a commencé le 3 mai à examiner le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », dit loi « El Khomri », malgré l'opposition massive des Français (74 %) et deux mois de mobilisations pour obtenir son retrait.

« Tout projet de réforme envisagé par le Gouvernement qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail (...) fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs... » (Article L1 du Code du Travail). Le gouvernement aurait-il oublié d'appliquer cette propre règle pourtant essentielle ?

Certes le terrain avait été préparé de longue date. Ont été publiés en quelques mois un rapport de Robert Badinter et Antoine Lyon Caen, définissant les « principes essentiels » du droit du travail dans l'objectif d'une « simplification », un rapport de l'Institut Montaigne sur le dialogue social donnant la priorité aux accords d'entreprise et le rap-

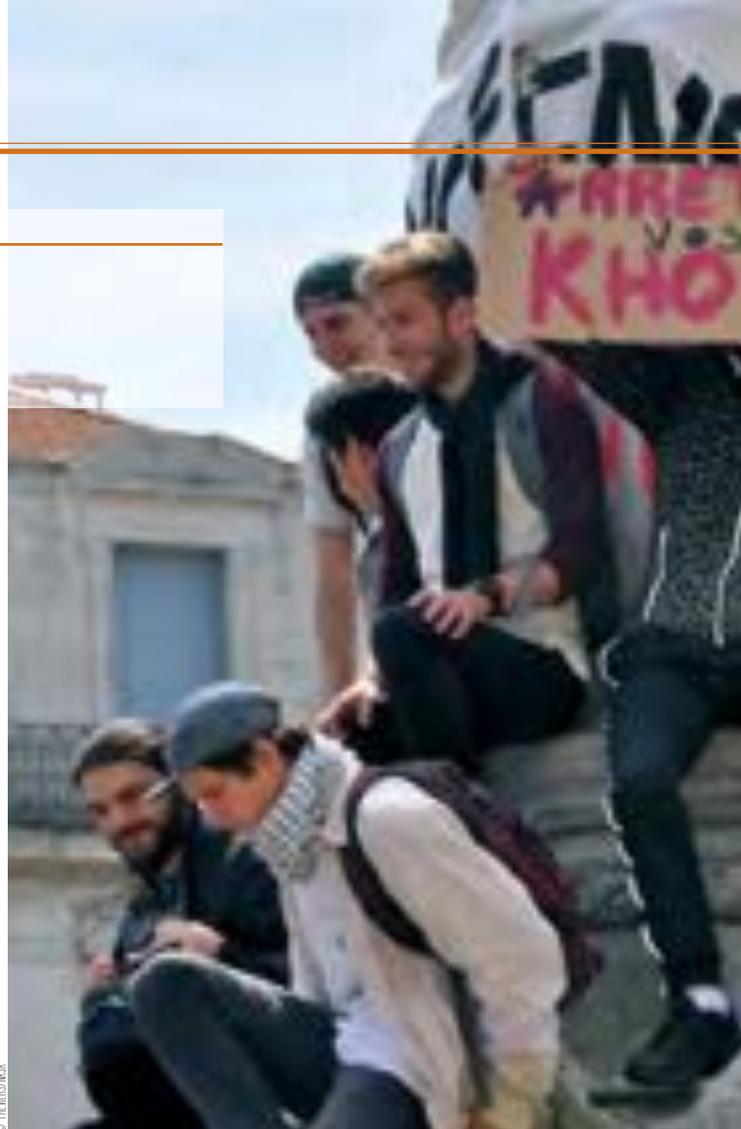
port de Jean-Denis Combrexelle, souhaitant « élargir la place de l'accord collectif » et « faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprises ».

Mais, alors que le gouvernement est resté flou dans ses intentions pendant toute cette phase, les mesures contenues dans la première version de son projet de loi ont rencontré une opposition quasi unanime.

Deux mois de mobilisation

Après le succès inédit de la pétition en ligne « loi travail, non merci » (plus de 1,3 million de signatures) et les premières mobilisations dès le 9 mars, le gouvernement a amorcé un premier recul en renonçant au plafonnement des indemnités prud'homales et en restreignant les possibilités de dérogations unilatérales sur le temps de travail. Il a annoncé dans le même mouvement de premières mesures en faveur des jeunes.

Si certaines organisations ont



pu se satisfaire de ces mesures, ces dernières n'ont pas convaincu les salariés et les jeunes qui se sont à nouveau largement mobilisés notamment les 31 mars, 9 et 28 avril dernier.

En cause notamment l'inversion de la hiérarchie des accords et textes régissant le travail, en donnant la priorité

aux règles établies « au plus près de l'entreprise », quand bien même ces dernières contrediraient des principes supérieurs et plus protecteurs en matière de temps de travail, de rémunération ou de droits sociaux.

Les premières lois sociales

La construction du Code du Travail s'est pourtant faite exactement à l'inverse de ce processus. Dans la France industrielle du XIX^e siècle, c'est la « liberté contractuelle » entre le salarié et l'employeur qui était la règle. Une liberté qui ne profitait qu'à l'employeur, imposant des salaires de misères, des journées de 14 heures...

La première des lois sociales fut votée le 22 mars 1841. Elle interdisait le travail des enfants de moins de 8 ans, mais ceux de 12 à 16 ans pouvaient enchaîner 72 heures par se-

Le recours au 49.3 ?



Près de 5 000 amendements étaient déposés à la commission des affaires sociales, avant même que ne débute le débat parlementaire le 3 mai. Mais surtout, le projet de loi fait face à des oppositions multiples : celle de la droite, appuyée par le MEDEF et qui souhaite « durcir » le texte, et celle d'une partie de la gauche, y compris au sein des rangs socialistes, qui à tout le moins demande, sinon le retrait, des modifications « substantielles ». Selon les propres calculs du gouvernement, il manquait près de 40 voix pour que le texte soit adopté à la date prévue, le 17 mai, au point que Manuel Valls n'excluait pas un recours au 49.3.



Le gouvernement a renoncé au plafonnement des indemnités prud'homales et a restreint les possibilités de dérogations unilatérales sur le temps de travail.

maine. De nombreuses autres lois ont instauré par la suite la liberté syndicale (1884), l'inspection du travail (1892), l'indemnisation des victimes des accidents du travail (1898). Sous l'impulsion du ministre René Viviani, la loi du 28 décembre 1910 a codifié les différentes « lois ouvrières » dans un même document : le Code du Travail était né. Il ne faisait alors que 14 pages. Il faudra 17 années pour qu'il aboutisse à une version complète, et plus d'un siècle de luttes sociales pour y inclure la journée de 8 heures, les congés payés, les droits sociaux, le droit de grève, la semaine de 35 heures... Si le Code du Travail apporte donc une sécurité et une protection juridiques pour le sa-

larié, il n'interdit pas la négociation et la signature des accords, que ce soit au niveau interprofessionnel (500 ont été signés depuis 1947), des branches (entre 1 000 et 1 300 sont signés chaque année) ou des entreprises (35 000 par an). C'est le « principe de faveur » qui l'emportait jusqu'à présent : un accord ne pouvait contrevenir à un texte de niveau supérieur et encore moins à la loi. Mais depuis les années quatre-vingt-dix, plusieurs dispositifs ont eu tendance à renforcer la place des accords d'entreprise, notamment sur le temps de travail.

Rabattre les cartes

Le projet de loi portée par la ministre Myriam El Khomri s'inscrit dans cette lignée qui vise, selon l'inspecteur du travail Gérard Filoche, à « adapter le droit à l'entreprise », et non à obliger cette dernière à res-

Nadia Ghedifa

« Le texte va encore bouger »



Nadia Ghedifa, directrice des Relations Institutionnelles - Groupe Alpha.

Le projet de loi dite « Travail » inquiète les salariés et les jeunes...

Le texte va encore bouger. La négociation au plus près des collectifs de travail n'a rien de choquant en soi. Fallait-il pour autant invoquer une inversion des normes alors même qu'il est de la responsabilité de l'État et du Parlement de fixer ce qui relève de l'ordre public avec l'appui d'une majorité qualifiée de partenaires sociaux ? Ce projet est encore trop déséquilibré ; pour les salariés en particulier les plus jeunes et aussi pour les entreprises et surtout les plus petites : là où les moyens de la négociation sont les plus manquants et là où le risque de distorsion de concurrence est patent.

Le gouvernement affirme que cette loi va permettre de créer des emplois

Avant de légiférer à nouveau, ne fallait-il pas dresser le bilan des nombreuses lois qui se sont succédé : loi de sécurisation, Rebsamen, QVT, réforme de la formation professionnelle, CICE... ? Sur ce dernier point, les économies n'ont pas forcément favorisé l'emploi ! Une loi peut-elle à elle seule faire baisser le chômage. Cela me semble excessif et les économistes sont partagés.

Des évolutions sont-elles cependant nécessaires ?

Une véritable sécurisation de l'emploi est indispensable, face à des évolutions majeures qui nécessitent pour les salariés des dispositifs de formation et d'accompagnement robustes. Le Compte Personnel d'Activité recensant tous les droits est une bonne chose ; mais il faut lui donner de l'ambition : conseils en formation et orientation, aide à la construction du projet professionnel, préparation aux entretiens, logement... et les financer.

Quant au niveau de négociation, l'État doit garantir les grands principes, les branches professionnelles définir le cadre, et les spécificités se discuter au niveau de l'entreprise ou de l'établissement. Cela suppose des moyens, de la formation, de l'accompagnement des partenaires sociaux. Or aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies partout pour un dialogue social à armes égales.

pecter le droit. Le gouvernement s'appuie sur la situation économique et l'inexorable montée du chômage pour faire croire que les protections accordées aux salariés représenteraient un frein à l'embauche. Un constat démenti pourtant par nombre d'économistes car la précarité et l'absence de droits sociaux nuisent à la prospérité d'un pays. Faudrait-il pour autant renoncer à toute réforme du Code

du travail ? Ce dernier n'a cessé de se transformer, de s'améliorer, de s'enrichir depuis plus d'un siècle. Les récentes évolutions du monde du travail (numérique, mondialisation, automatisation...) nécessitent de nouveaux droits, de nouvelles règles. Encore faut-il retirer l'actuel projet et mettre tout le monde autour d'une table pour leur permettre de discuter sur de tout autres bases. ♦

Emmanuel Guichardaz

Marché du travail

Premières annonces pour la jeunesse

Le Premier ministre a annoncé le 11 avril une série de mesures destinées à favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail et leur embauche en CDI. Les syndicats étudiants et lycéens ont salué les mesures tout en les jugeant insuffisantes. Ils restent mobilisés contre le projet de loi travail.

Certaines mesures relèvent clairement de la responsabilité du gouvernement: revalorisation des bourses, prolongation pour 4 mois au maximum des bourses destinées aux jeunes diplômés d'origine modeste à la recherche d'un premier emploi, augmentation du nombre de places en BTS, instauration de quotas pour les bacheliers technologiques dans les IUT, prise en charge intégrale par le gouvernement de la hausse de rémunération des jeunes apprentis qui reste à négocier, mise en place d'un « droit universel à la garantie locative » pour les jeunes de moins de 30 ans.



Les annonces du Premier ministre représentent un coût estimé à 500 millions d'euros par an.

La modulation obligatoire des cotisations patronales d'assurance chômage - qui vise à favoriser l'embauche en CDI en

renchérissant le coût des CDD - dépend en revanche de la négociation patronat-syndicats chargée d'en définir le montant et l'assiette. Cette surtaxe des CDD était seulement optionnelle depuis 2013 et l'intérim et les CDD dits d'usage ou de remplacement en étaient exclus.

Ces annonces sont le fruit des fortes mobilisations des jeunes à l'appel des organisations lycéennes et étudiantes pour faire entendre leur opposition au projet de loi travail El Khomri et leurs exigences spécifiques. Elles représentent un coût estimé à 500 millions d'euros par an, uniquement financé par de nouvelles économies budgétaires.

La FSU a pris acte de ces premières réponses qui ne sauraient pour autant dédouaner le gouvernement de l'impé-

« Secret des affaires »

Tandis que l'affaire des « Panama papers » secouait fortement l'opinion publique ces dernières semaines, le Parlement européen a voté le 13 avril une directive protégeant le « secret des affaires ». À plus de 77 %, les eurodéputés ont adopté un texte permettant aux entreprises de saisir les tribunaux « afin d'empêcher l'obtention, l'utilisation ou la divulgation illicites d'un secret d'affaires ou d'obtenir réparation pour un tel fait. ». Bien sûr, le texte prévoit qu'il n'y aura pas de protection si la divulgation d'un secret d'affaires « sert l'intérêt public, [...] ou qu'elle révèle une activité illégale directement pertinente. » Mais seul un juge pourra définir la pertinence ou l'intérêt public. Alors que des textes juridiques existent déjà dans les pays européens, cette directive pourrait donc particulièrement viser les lanceurs d'alertes et les journalistes d'investigation et permettre à certaines entreprises de pouvoir maintenir secrètes des activités illégales.

rieuse nécessité de faire d'autres choix en matière économique et sociale. Le malaise social est profond, les attentes des salariés, des chômeurs et des jeunes sont fortes en matière de création d'emplois et de protection sociale. Le gouvernement doit entendre ces revendications, renoncer au projet de loi travail et ouvrir de véritables négociations pour développer des emplois stables et de qualité, conforter les droits actuels et en ouvrir de nouveaux, notamment pour les jeunes. ♦

Monique Daune

TAFTA: pour un arrêt immédiat des négociations

Manuel Valls a annoncé fin avril que le gouvernement ne souhaitait pas conclure « en l'état » l'accord TAFTA, réclamant « des garanties sur la santé et l'environnement ». Ce projet d'accord de libre-échange entre les USA et l'Union européenne menace les normes sanitaires et sociales mais aussi l'agriculture, la culture ou l'éducation, au mépris des enjeux démocratiques et environnementaux actuels. Une analyse confortée par le Conseil économique, social et environnemental qui réclame que les États puissent conserver des services publics et réglementer dans l'intérêt général. Pour le collectif « Stop TAFTA » les quelques garanties - facilement contournables - sont insuffisantes et les négociations doivent s'arrêter immédiatement. La France s'apprête par ailleurs à ratifier le CETA, un traité jumeau de TAFTA.

Mayotte

Pour l'égalité réelle

Syndicats et ministère des Outre-mer sont parvenus à un accord "de méthode" pour répondre aux revendications d'« égalité réelle » avec la métropole. L'intersyndicale a donc suspendu le mouvement de grève et s'est prononcée pour la levée des barrages routiers le 16 avril dernier.

Les engagements gouvernementaux portent surtout sur un calendrier de discussions et de mises en application des différentes mesures de rattrapage sur la métropole, notamment en matière de Code du travail, de prestations sociales, de salaires ou de services publics.

Le Code du travail de droit commun devrait donc s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, comme les conventions collectives de métropole. Un autre point majeur concernait la reconstitution des carrières des agents travaillant dans la Fonction publique avant la départementalisation. Le gouvernement, qui ne consentait



Des services publics de qualité passent par des investissements massifs.

à examiner les situations antérieures que jusqu'à l'année 2009, a finalement accepté de rouvrir des discussions. Concernant l'attractivité de la Fonction publique ou l'alignement des droits sociaux sur ceux de la métropole, les « avancées » restent beaucoup

plus conditionnelles malgré des assurances sur le calcul de l'impôt, la majoration du traitement et l'accélération des carrières après un passage à Mayotte. Rétablir des services publics de qualité passe obligatoirement par des investissements massifs, que ce soit en termes de personnels, de formation ou d'infrastructures. ♦

Claire Guéville

Pauvreté des enfants

Les écarts se creusent

Habiter dans un pays considéré comme « riche » n'est pas la garantie d'un bien-être pour tous les enfants. Et la France n'est pas épargnée puisqu'elle pointe à la 28^e place sur les 35 pays les plus riches.

Chaque année, le centre de recherche de l'UNICEF publie un état des lieux des droits de l'enfant dans les pays riches. 41 pays de l'UE et l'OCDE ont été classés selon les inégalités de bien-être entre les enfants à partir de données recueillies entre 2002 et 2014.

Pour l'organisation onusienne, les résultats sont préoccupants. En effet, les inégalités, loin de régresser, augmentent dans ces pays, et l'écart se creuse entre les enfants les plus pauvres et les autres, en termes de revenus, d'éducation, de santé et de satisfaction dans la vie.

Si la France se classe en 13^e position pour les revenus et la santé, derrière les pays scandinaves mais devant l'Alle-

magne ou le Royaume-Uni, elle est dans le bas du tableau pour l'éducation ou le taux de satisfaction dans la vie. L'UNICEF appelle les gouvernements à concentrer les politiques publiques sur les enfants les plus défavorisés, en protégeant notamment les revenus des foyers des enfants les plus pauvres et en concentrant sur l'amélioration de leur réussite scolaire. ♦

Emmanuel Guichardaz

Violences policières, l'ordre et la force

L'ONG « Action des ChrétienNes pour l'abolition de la torture » (ACAT) vient de publier un rapport intitulé « L'ordre et la force ». Fruit de 18 mois d'enquêtes reposant sur 89 cas concrets, le rapport recense un décès à la suite de tirs de Flashball, 8 dus aux techniques d'immobilisation ainsi que 39 personnes grièvement blessées ou estropiées depuis 2005. Évoquant un « lourd bilan humain », dont 30 % sont des mineurs, l'ACAT réclame que soient encadrés plus strictement ces armes et gestes.

Français et syndicats : Je t'aime moi non plus

Le dernier sondage BVA, rendu public le 1^{er} mai dernier, confirme que la popularité des syndicats est érodée. Même si le chiffre est en hausse de 4 points par rapport à 2014, l'enquête révèle que seulement 35 % des Français ont une bonne opinion des syndicats. Signe d'un désamour empli d'attentes, les Français sont 49 % à déclarer « faire confiance aux syndicats pour agir dans l'intérêt des salariés » et 58 % à attendre « que le Gouvernement prenne davantage en compte leurs revendications ».

Quartiers prioritaires : toujours en crise

Le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) publié le 3 mai dresse un paysage sombre des nouveaux quartiers prioritaires, définis par la loi du 21 février 2014. Leur situation se dégrade et touche de nouvelles catégories.

Le taux de chômage y est de 26,7 %, contre un taux moyen de 10 % pour les agglomérations dont ils font partie. Mais il touche maintenant les jeunes diplômés et les non-immigrés jusqu'alors plus protégés. Les femmes restent aussi très exposées en étant 48 % entre 30 et 50 ans en dehors du marché du travail

Quel accès à la Fonction publique ?

Les dispositions « fonction publique » du projet de loi "égalité et citoyenneté" ont fait l'objet de vifs débats au CCFP (conseil commun de la fonction publique) le 29 mars dernier. L'article 8 prévoit un droit à congé non rémunéré à tout personnel de la Fonction publique qui doit siéger bénévolement aux instances d'une association (loi de 1901) dont il est élu. Les articles 39 et 40 prévoient d'élargir « les voies de recrutement dans la Fonction publique » en prenant en compte les contrats d'apprentissage comme durée d'activité professionnelle pour accéder aux troisièmes concours (article 39) mais aussi en étendant aux emplois de catégorie B le dispositif "Pacte" (parcours d'accès aux carrières territoriale, hospitalière et de l'État) qui permet actuellement d'accéder à des emplois de catégorie C sans concours (article 40). Si l'article 8 n'a pas fait l'objet d'opposition, car il ne fait que généraliser un principe déjà existant, les organisations syndicales ont en revanche voté à l'unanimité contre l'article 40 qui ouvrait une large brèche dans l'accès à la Fonction publique par concours, ce qui a conduit à son retrait du projet de loi. Une majorité des organisations, dont la FSU, s'est également opposée à l'article 39, considérant qu'il crée « une rupture d'égalité » entre les apprentis et les autres candidats.



© MATHIEU PAUL

Droits et obligations des fonctionnaires

La vigilance demeure

La loi relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires a été publiée au Journal officiel du 21 avril. Le texte voté par le Parlement a sensiblement évolué depuis l'automne dernier.

Il modifie ou complète nombre d'articles de plusieurs lois fondamentales : 83-634 du 13 juillet 1983 (titre I du statut des fonctionnaires), 84-16 du 11 janvier 1984 (Fonction publique d'État) et 84-53 du 26 janvier 1984 (Fonction publique territoriale)...

Pour que le texte soit adopté dans les mêmes termes par les deux chambres, députés et sénateurs ont dû renoncer à certaines dispositions qu'ils avaient votées. Le Sénat a par exemple dû renoncer à l'introduction provocatrice de trois jours de carence ou à l'inscription problématique du « devoir de réserve » dans la loi.

Mais plusieurs mesures intéressantes proposées par le gouvernement ont aussi été écartées comme la suppression du recours à l'intérim, l'encadrement des recrutements sans concours en catégorie C pour les emplois les plus faiblement rémunérés ou l'harmonisation des sanctions

disciplinaires dans les trois versants de la FP. Sur ce point, la ministre voulait une exclusion temporaire des fonctions de 1 à 15 jours après passage en conseil de discipline (CD). Mais les députés avaient choisi d'étendre à tous la mesure appliquée dans la FPT (de 1 à 3 jours sans passage en CD), ce que contestaient les organisations syndicales. Faute d'accord, cette disposition est maintenue dans la FPT bien qu'elle soit peu compatible avec les droits humains !

Au final, le texte vise à prévenir les conflits d'intérêts, à limiter les possibilités de cumul d'activité, à améliorer la protection fonctionnelle des

agents et de leurs proches. Citons en outre la publication prévue d'un barème pour les mutations des fonctionnaires ou la suppression du dispositif de réorientation professionnelle au profit d'une priorité de réaffectation au sein du même bassin d'emploi, éventuellement dans une autre administration pour l'agent dont le poste est supprimé.

La FSU s'opposera notamment aux mobilités forcées induites par la réforme de l'État et la fusion des régions, exigera transparence et égalité de traitement dans les réaffectations. Elle sera vigilante à tous les décrets d'application et projets d'ordonnance. ♦

Monique Daune

Prolongation du dispositif Sauvadet

Un article au projet de loi relatif à la déontologie prolonge de deux ans le dispositif de résorption de la précarité prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet. Les conditions restrictives d'accès à la titularisation comme agent de la fonction publique ne sont pas corrigées. Les conditions d'ancienneté à la date du 31 mars 2011 pour bénéficier des recrutements réservés (concours ou examens professionnels) sont juste repoussées au 31 mars 2013, ce qui permettra néanmoins à des contractuels qui n'étaient pas éligibles de le devenir, ceux qui l'étaient le restent. Mais la mesure est insuffisante : la FSU demandait l'élargissement des conditions d'accès pour permettre la titularisation du plus grand nombre.

Salaires

Le dégel mais pas encore le printemps

Après pratiquement six années de gel imposé de la valeur du point d'indice, le gouvernement a annoncé le 17 mars un dégel avec une augmentation en deux fois : + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017.

La FSU n'avait eu de cesse ces dernières années d'informer et de mobiliser les agents avec d'autres organisations syndicales pour qu'ils soient entendus sur la question salariale dans la Fonction publique.

Dans les négociations PPCR, elle a défendu une approche qui combine la revalorisation des grilles et celle de la valeur du point d'indice. Elle a pesé pour obtenir qu'un rendez-vous salarial ait lieu en début d'année 2016 afin que soit traitée la revalorisation du point d'indice.

Les annonces du 17 mars sont donc à mettre à l'actif de la mobilisation. Le gouvernement s'est enfin senti obligé d'afficher une certaine vo-



L'augmentation des salaires constitue une reconnaissance du travail des agents.

lonté de sortir de la régression salariale imposée depuis trop longtemps. Mais ses annonces ne répondent pas pour autant aux attentes des agents qui ont vu s'accumuler les difficultés à vivre correctement de leur travail avec, en moyenne, 7 à 8 % de perte de leur pouvoir d'achat depuis 2010.

C'est pourquoi la FSU considère qu'il ne s'agit que d'un premier pas qui appelle à être

complété par un véritable plan de rattrapage: pour réparer l'injustice salariale dont les agents publics ont été victimes ces dernières années, il faut que la revalorisation soit à la hauteur du préjudice subi. La progression du point d'indice doit permettre de compenser l'inflation et la dégradation des conditions de vie des agents publics due à la baisse du pouvoir d'achat. La FSU avait donc demandé qu'il y ait une première mesure immédiate d'urgence et une programmation de mesures permettant de rattraper progressivement les pertes accumulées. Il faudrait par exemple augmenter le point d'indice de +2 % pour porter le traitement minimum (Indice majoré 309) au niveau du SMIC.

L'argent existe pour satisfaire ces revendications: il suffit de voir les crédits que les lois de finances consacrent au CICE (19,5 Mds € prévus en 2017). Ces dernières années, le gouvernement a fait le choix de prioriser d'autres financements comme le Pacte de responsabilité, sans d'ailleurs les

Carrières et rémunération: du nouveau pour les personnels

Pour la mise en œuvre des conclusions des négociations sur les parcours et carrières, plusieurs mesures devraient voir le jour prochainement... ou plus tardivement.

Ainsi, pour les catégories « B », les premières mesures sur les grilles seront applicables dès le 1^{er} janvier 2016, avec un effet rétroactif.

Pour les autres catégories (A – Filière administrative et C), les nouvelles grilles devraient s'appliquer au 1^{er} janvier 2017. Les trois grades pour la catégorie C sont confirmés.

Les négociations pour la transposition aux personnels enseignants devraient se tenir prochainement, au sein du ministère de l'Éducation nationale.

L'ensemble des mesures, étalées dans le temps (jusqu'en 2020) et limitées, constitue cependant un gain pour les personnels concernés (de l'ordre de 2,5 % et améliorant les pensions de retraite) qui se combinera avec l'augmentation du point d'indice décidée en mars dernier.

retours promis sur l'emploi. Il est grand temps qu'il s'engage dans une autre voie et qu'il reconnaisse, à travers les salaires, l'action et le rôle essentiel que jouent les agents de la Fonction publique dans notre pays. C'est le sens du courrier que la FSU a envoyé au Premier ministre le 22 mars. 

Monique Daune

Assistants de service social de la Justice : succès des listes CGT-FSU

Les assistants de service social (ASS) du ministère de la Justice étaient appelés le 21 avril à voter pour désigner leurs représentants à la CAP.

La liste CGT/FSU a recueilli presque 60 % des voix aux élections et obtenu 3 sièges sur 4.

C'était la troisième élection en 4 ans pour ce corps: en 2012, le ministère de la Justice avait fait le choix de confier la gestion des ASS de ses services au ministère des Affaires Sociales (MAS). Une catastrophe: postes vacants non repérables (sauf à la Justice); possibilités d'avancement très réduites; critères de mobilité différents et généralisant le profilage des postes... Les syndicats CGT et FSU n'ont cessé depuis de militer pour une sortie de cette gestion interministérielle. Ce qui a été obtenu... et qui a conduit à de nouvelles élections.

Rapport femmes/hommes

L'égalité reste à gagner

Le rapport annuel 2015 sur l'égalité femmes-hommes dans la Fonction publique (FP), présenté en mars 2016, est venu rappeler que si la FP compte 61 % de femmes dans ses effectifs, les inégalités de genre - en léger recul - sont toujours prégnantes.

Afin de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et les contrer, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre, avec notamment la signature en mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FP.

Fruit de cet accord, ce 2^e rapport révèle des inégalités en matière de rémunération (les salaires nets moyens des femmes sont inférieurs de 16 %), de taux de primes, de déroulement de carrière, de précarité (les femmes représentent 67 % des contractuelles) mais aussi d'accès à la for-



Il y a seulement 33 % de femmes dans les postes de direction.

mation et à des postes à responsabilité (seulement 33 % de femmes dans les postes de direction)... et invite à la mise en place de « mesures spécifiques de promotion de l'égalité salariale ».

Des mesures pourtant prévues dans l'accord de 2013 mais qui peinent à s'imposer dans certains ministères et dans un grand nombre de collectivités territoriales.

Selon la FSU, les employeurs doivent mettre en place des plans de réduction des inégalités salariales notamment pour réduire l'impact des congés (maternité, temps partiels, congés parentaux...) sur les rémunérations et les déroulements de carrière.

Enfin, la véritable égalité sera également atteinte quand pour un travail comparable il y aura la même rémunération. ♦

Vincent Martinez

Manifestation le 10 mai

A l'initiative d'une vaste intersyndicale (CGT SPIP / SNEPAP-FSU / CFDT Intercro Justice), un mouvement social affecte depuis février les services d'insertion et de probation (SPIP) du ministère de la justice. Au cœur des revendications, des mesures statutaires de revalorisation, la remise à niveau des indemnités mais aussi un plan de recrutement pour renforcer les ressources humaines des 103 SPIP répartis sur tout le territoire. Après deux mois de silence, l'administration a entrouvert la porte avec deux audiences en présence du ministre au mois d'avril. Les organisations sont cependant restées sur leur faim, le ministère renvoyant sur les arbitrages budgétaires. Pour obtenir des engagements fermes, l'intersyndicale a appelé à une manifestation nationale le 10 mai à Paris.

Protection sociale complémentaire

Pour un référencement solidaire

La DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique) a ouvert le 11 avril la deuxième vague de référencement pour désigner d'ici 2018 les organismes d'assurance éligibles à une aide financière des employeurs publics de la Fonction publique d'État. Le projet de circulaire présenté aux organisations syndicales servira de note de cadrage aux différents ministères.

Le texte s'inscrit dans le cadre réglementaire existant (décret et arrêtés de 2007), ce qui est une victoire quand on sait que la Direction de la sécurité so-

ciale voulait le remettre en cause et que les préconisations d'un rapport non rendu public de trois inspections générales (IGA, IGS et IGF) organisaient une marchandisation et une mise en concurrence toujours plus grande de la protection sociale complémentaire, à travers notamment un découplage des prestations dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

Mais le document contient aussi des nouveautés qui ne peuvent qu'interroger : il incite par exemple les ministères à

ne retenir qu'un couplage partiel des garanties, à proscrire l'inclusion du risque « dépendance » dans les offres référencées - ce qui reviendrait à proposer aux agents une baisse de couverture par rapport à aujourd'hui - ou à choisir de référencer plusieurs opérateurs, ce qui présente le risque majeur de conduire à une sévère compétition entre ces derniers. Les organisations CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA ont déploré ensemble l'absence de concertation en amont du 11 avril alors qu'elles avaient

demandé à deux reprises une audience commune avec la Ministre. Elles ont ensuite envoyé des propositions communes d'amendements. Le nouveau document produit par la DGAFP le 26 avril intégrait certains de ces amendements. Mais des points de blocage persistent comme la garantie « dépendance » qui reste exclue du périmètre du référencement et l'absence de transparence en matière de transferts solidaires et de participation des ministères. ♦

Monique Daune



Journées de la Refondation

Le débat escamoté

« **P**oint d'étape », bilan de la mise en œuvre de la loi de 2013 ? Les journées de la refondation des 2 et 3 mai derniers sont en tout cas une vaste opération de communication gouvernementale avec ses 2 000 participants et son lot de déclarations politiques à grand renfort de publicité.

Trois ministres de l'Éducation Nationale, le Premier ministre et le Président de la République lui-même se sont ainsi relayés pour affirmer que, décidément, ça va vraiment mieux dans l'Éducation ! C'était aussi une manière de désamorcer les critiques du récent rapport du comité de suivi de la loi de Refondation qui en souligne le manque de lisibilité et les insuffisances. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 est issue de la concertation organisée de juillet 2012 à janvier 2013 par le ministère de l'Éducation nationale autour de 4 piliers : la réussite scolaire pour tous, un système éducatif juste et efficace, les élèves au cœur de la refondation, et des personnels formés et re-

connus. Trois ans après, ces deux journées se voulaient comme des moments d'échanges avec les acteurs de la communauté éducative pour éclairer le sens, la cohérence et la mise en œuvre des réformes. Elles se sont clôturées par les annonces du Premier Ministre sur la revalorisation indemnitaire des professeurs des écoles, portant l'ISAE à 1 200 euros bruts, soit 800 euros annuels supplémentaires dès la rentrée 2016. Mais les modalités d'organisation n'ont laissé que peu de place au véritable débat et, encore moins à la contradiction.

La FSU a regretté l'absence de bilan critique, au risque de voir la Refondation mise sous cloche. Elle a relevé trois points particuliers à reprendre, à savoir l'évaluation des dispositifs mis en place au primaire pour la réussite des élèves, le collège et le lycée avec notamment une demande d'éclaircissements sur les créations de postes en BTS. Pour toutes ces raisons, la FSU a organisé une manifestation devant la Bourse où se tenaient ces « journées » pour appeler à un vrai débat sur la refondation. ♦

Claire Guéville

Des moyens pour les 3^{es} prépa-pro

La FSU a interpellé le ministre pour que l'ensemble des moyens indispensables à l'enseignement en 3^e prépa-pro soient attribués dès la rentrée 2016. En effet on constate de fortes disparités quant aux dotations horaires attribuées à ces classes (de 32 à 38,5 heures pour un même effectif selon les académies) et une diminution des heures d'enseignement de découverte professionnelle. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, elles ne peuvent être assurées qu'en groupes à effectif réduit, ce qui impose aux établissements l'utilisation de moyens prévus pour d'autres formations. Les plus de 35 000 élèves d'origine souvent très modeste et en grandes difficultés scolaires, scolarisés dans ces classes doivent pouvoir bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

Circulaire de rentrée 2016

La circulaire de rentrée 2016 présente les mesures qui devront s'appliquer l'année scolaire prochaine, de façon catalogue et sans poser la question des moyens et de l'accompagnement des enseignants alors que la formation continue est affichée comme priorité.

Pour le primaire, sont inscrits les programmes des cycles 2 et 3 et ressources dédiées. Les parcours se multiplient (santé, citoyen). Pour évaluer, carnet de suivi en maternelle et livret numérique en élémentaire avec dans les deux cas des évaluations intermédiaires à l'initiative des équipes. Un conseil de cycle 3, à cheval sur l'école et le collège, entre en application alors qu'il reste vivement contesté dans sa mise en œuvre et son fonctionnement. La mise en place de la réforme du collège est détaillée. Le texte insiste sur le rôle du conseil pédagogique (évaluation des élèves), présente un nouveau DNB qui semble en contradiction avec l'arrêté. Il y aurait à la rentrée de nouveaux manuels en français, mathématiques et histoire-géographie, et en LV2 pour la Cinquième. Avec quels fonds ? Pour le lycée, sans bilan établi de la réforme Chatel, 2016 devra "permettre de concrétiser une refondation nécessaire". L'accent est mis sur le rôle de l'accompagnement personnalisé, des stages de remise à niveau et des « stages passerelles », mais pas sur les conditions d'enseignement et de travail qui permettraient davantage de réussite et une orientation plus pertinente.



Vérification des casiers judiciaires enseignants

Suite aux affaires récentes concernant des enseignants déjà condamnés pour pédophilie et toujours en poste, sans que l'institution n'en ait été informée, le ministère de l'Éducation nationale va vérifier les casiers judiciaires de tous les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés. Il s'agit de s'assurer qu'aucun n'ait fait l'objet par le passé d'une condamnation pour un délit ou un crime à caractère sexuel, pédopornographique ou de violence volontaire commise à l'encontre de mineurs. Cette vérification sera croisée avec le travail des services de la Justice qui vont de leur côté interroger le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS). Cette vérification n'aura lieu qu'une fois, les services de l'Éducation nationale étant à l'avenir automatiquement informés par ceux de la Justice en cas de condamnation d'un enseignant.

Rythmes scolaires, dérogations généralisées

Un nouveau décret autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques devrait entrer en vigueur à la rentrée. Dans les faits, il ne s'agit que de la généralisation dans le droit commun du décret Hamon permettant de regrouper sur une après-midi le temps libéré pour les élèves suite au mercredi matin de classe supplémentaire. Pourtant aucun bilan n'a été tiré de ce dispositif dérogatoire. Le décret impose également la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et la prise en compte de l'avis du conseil d'école pour toute dérogation. Pour autant, ce décret ne règle en rien les problèmes posés par la réforme des rythmes et les contraintes du périscolaire.

Absentéisme enseignant

Les raisons de la colère

Alors que le SNUipp-FSU recensait en 2012-2013 quelque 600 000 journées sans enseignant dans le seul 1^{er} degré, la colère gronde dans plusieurs départements de France.

En première ligne la Seine-Saint-Denis où le problème est chronique mais atteint actuellement des sommets avec en moyenne 400 classes du primaire sans enseignant chaque jour dans le département, évalue la FCPE 93. Les enseignants ne sont pourtant pas davantage absents que les autres salariés : 2,3 % d'absents au moins un jour pour raisons de santé au cours d'une semaine, contre 3,6 % dans le secteur privé, révèle le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique. Les raisons sont donc à chercher ailleurs.

Le SNUipp-FSU estime qu'il manque près de 2000 postes de remplaçants pour revenir à la situation de 2007. Par ail-



Il manque près de 2000 postes de remplaçants pour revenir à la situation de 2007.

leurs, avec 69 % de femmes dans l'Éducation nationale, il n'est pas étonnant que les trentenaires soient majoritaires à poser des congés, « principalement en raison de l'accueil d'enfants » rappelle, le dernier Bilan Social du ministère. Enfin, les difficultés

spécifiques d'enseignement en éducation prioritaire expliquent en grande partie que la proportion des congés pour raison de santé des enseignants y soient plus élevées de 6 à 7 points. C'est donc à l'aune de ces éléments que le Ministère doit prendre des mesures pour répondre à la légitime colère des enseignants et parents mobilisés actuellement. ♦

Vincent Martinez

Égalité Filles/garçons

Toujours en question !

À la lecture du dernier rapport de la DEPP, le chemin de l'égalité entre les filles et les garçons de l'école à l'enseignement supérieur semble encore bien long ! Le système scolaire apparaît comme très inégalitaire et traversé par les stéréotypes de genre.

Scolarisées plus longtemps que les garçons, les filles réussissent mieux à l'école et dans leurs études. Elles obtiennent d'ailleurs plus souvent le baccalauréat (85 % d'une génération contre 72 % chez les

garçons), le différentiel se creusant depuis 2012. Mais les choix d'orientation et des spécialités restent marqués par le genre. Les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique, mais optent moins souvent pour les filières scientifiques. Bien qu'en augmentation de 6 points depuis 2000, la part des filles en terminales S, STI2D et STL atteint à peine 42 % en 2014. Dans l'enseignement professionnel, les filles sont

quasiment absentes des spécialités de la production (14 %) et bien moins nombreuses en apprentissage. Si les femmes sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur, elles demeurent très minoritaires parmi les ingénieurs (29 %) et les docteurs en sciences (39 %). De plus, à diplôme équivalent, malgré leur plus grande réussite scolaire, les filles s'insèrent moins bien dans l'emploi. ♦

Claire Guéville

Université

La sélection fait loi

Face aux manques de moyens des universités, le ministère veut réguler les flux d'étudiants par un projet de décret réglementant la sélection en master.

Lors de sa présentation au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) du 18 avril, la majorité des syndicats, dont le SNESUP-FSU, a voté contre. Environ 1 300 mentions sur les 3 000 existantes pourraient faire l'objet d'une sélection entre le M1 et le M2, selon les capacités d'accueil de l'université. Le texte permet également aux universités de refuser des étudiants d'autres mentions ou d'autres établissements. Cette sélection entre le M1 et le M2 est contraire au principe de cycle instauré par le LMD qui définit la formation du master sur 4 semestres.

De plus, en réglementant la sélection de certaines mentions dans un établissement et pas dans un autre, il y a rup-



1 300 mentions sur les 3 000 existantes pourraient faire l'objet d'une sélection entre le M1 et le M2.

ture d'égalité entre usagers et entre établissements. Aujourd'hui, il manque plus de 30 000 postes d'enseignants chercheurs pour assurer un taux d'encadrement comparable entre les grandes écoles et les universités. Le budget de l'ESR est très insuffisant pour répondre à l'augmentation régulière depuis quinze ans de 25 000 étudiants par an. C'est donc un véritable engagement budgétaire dont les universités ont besoin pour que les ensei-

gnants et personnels des universités ne se retrouvent pas contraints d'assurer une gestion impossible des flux d'étudiants et que ceux-ci ne soient pas pénalisés dans leur poursuite d'étude. Alors qu'aucune consultation des conseils centraux des établissements, ni des responsables de formation n'a été menée en amont du projet de décret, le SNESUP-FSU invite les personnels à faire remonter les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des dispositifs d'orientation et de recrutement. ♦

Aline Becker

#appel5avril pour l'Alsace et Moselle

La FSU, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, la Ligue des droits de l'homme, les DDEN, le CNAL, Égale, l'UNSA-éducation, Laïcité d'accord et le Cercle Jean Macé de Metz, ainsi que plusieurs personnalités (Bernadette Groison, Jean Baubérot, Henri Pena-ruiiz, Philippe Meirieu...) ont lancé mardi 5 avril un appel en direction de l'État pour « faire respecter à l'école publique en Alsace et Moselle la séparation du domaine des savoirs dispensés par l'Éducation nationale de celui des croyances inhérentes au domaine religieux. »

Ces départements sont les seuls où, dans le cadre d'un statut scolaire local, l'enseignement religieux est obligatoire et sur le temps scolaire avec des intervenants rémunérés aux frais de la République!

Le texte de l'appel <http://www.egalite-alsace-moselle.fr/>

Conseils d'administration

S'opposer au FN dans les établissements

Suite aux élections départementales et régionales de 2015, le Front National détient de nombreux sièges qui lui permettent d'être présent dans les conseils d'administration (CA) des collèges et lycées.

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la présidente de région n'a pas souhaité que les élus FN représentent la Région dans les lycées. Une initiative dont s'est notamment

félicité le SNETAP-FSU qui a rappelé que « les valeurs humanistes des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole sont inconciliables avec celles du FN ». Mais tous les territoires n'ont pas cette attitude. Les conseils départementaux du Gard ou de la Moselle ont désigné le FN pour les représenter dans des CA de collèges. À Beaucaire (Gard), où le maire FN est pré-

sent au CA du lycée, les enseignant-es ont refusé de siéger en présence de « membres d'un parti raciste et xénophobe ». Une déclaration collective qui vaudra à une enseignante d'être condamnée à 300 euros d'amende et 2 000 € de dommages et intérêts... Mêmes difficultés en Bourgogne-Franche Comté où la présidente de Région a nommé des représentants FN dans les CA de plu-

sieurs lycées. Ici, les syndicats appellent à « faire barrage à la présence des élus FN dans les conseils d'administration et à construire leur opposition selon les modalités voulues localement ». Plus que jamais, les organisations syndicales ont à relever le défi de l'unité et de la conviction de l'ensemble des personnels face à la résistible banalisation de ce parti. ♦

Vincent Martinez

IR **U.** Un nouveau livre à découvrir



7,50 €

Sécuriser la liberté *Police, citoyens, démocratie*

Sécuriser la liberté : ne pas oublier que la sécurité est un des droits de l'homme les plus fondamentaux, qui rend les autres possibles, et penser la police comme une force qui rend réelle cette liberté.

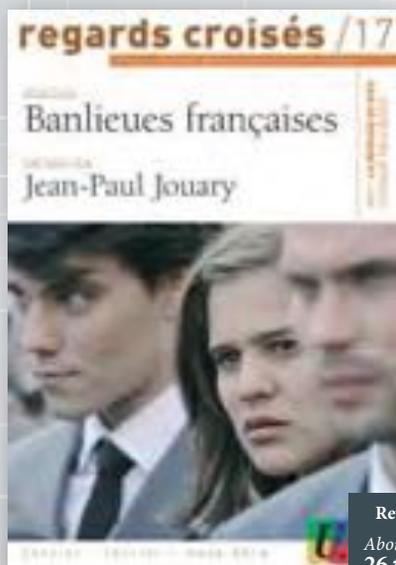
Ce livre ouvre une porte sur le travail de la police. Les modalités de mise en œuvre de ce travail doivent être pensées collectivement, pour construire une véritable sécurité partagée. Il faut sortir aussi bien des caricatures que des fausses oppositions, pour se demander ce que doit et peut être une police dans une démocratie soucieuse des droits de chacun, soucieuse de justice sociale et de progrès humain.

La comparaison avec des exemples étrangers permet de mettre en lumière les spécificités françaises. Elle permet aussi de mesurer le décalage entre la réalité de terrain et certains discours. Elle ouvre enfin des perspectives sur ce qu'il serait nécessaire de faire. Ne laissons pas les questions de sécurité à ceux qui les instrumentalisent. Contre les peurs irrationnelles et les oukases qui paralysent la réflexion, notre rôle est de nourrir le débat. Lutter contre l'extrême-droite, c'est aussi cela.

Auteur : Thierry Novarese est professeur de philosophie, membre de l'Institut de recherches de la FSU, où il anime un chantier de recherches sur la sécurité. Intervenant depuis de nombreuses années à l'ENSP (École nationale supérieure de la police) et expert auprès du CHEMI (Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur), membre d'un laboratoire du CNRS à l'université de Troyes, il est, par ailleurs, juge assesseur auprès d'un tribunal pour enfants et a exercé les fonctions d'assesseur pénitentiaire en maison d'arrêt.

> abonnez-vous à...

Regards croisés



Revue trimestrielle
Abonnement à la revue
26 € / an (4 numéros)

La lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois
Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Ambition Collège

**Plus de 3,3 millions de collégiens, 7 100 collèges !
Faire réussir tous les élèves au collège est un défi
au regard du nombre et de la diversité des
situations. Mais cette démocratisation est la
condition d'une réelle émancipation culturelle
et sociale.**

Dossier réalisé par : Aline Becker,
Monique Daune, Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© MIRA/NAJA

Tous les enfants vont au collège, sans distinction, mais tous n'ont pas les mêmes perspectives de réussite ! Le lien entre les inégalités sociales et la réussite scolaire se cristallise dès l'école primaire et le collège ne parvient pas aujourd'hui à briser la logique dans laquelle les enfants les plus socialement défavorisés sont aussi les plus nombreux à être en échec scolaire. Comme le souligne le sociologue Jean-Pierre Terrail, il est urgent de réformer un système éducatif miné par les inégalités

en transformant en profondeur l'organisation des parcours des élèves, les modalités de la conduite des apprentissages et les contenus d'enseignement. Il invite ainsi à bâtir « une école de l'exigence intellectuelle » (Éditions La dispute, 2016). Une vraie réforme sera celle qui permettra l'acquisition par tous d'une culture commune riche et émancipatrice et qui dotera le collège des armes nécessaires pour déjouer tout déterminisme social. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès

aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Le collège ne saurait marquer la fin de la scolarité obligatoire. Il faut donc sortir de l'idéologie d'un bloc école-collège. Il n'est ni l'école primaire, ni le lycée et doit, par conséquent, avoir les moyens (matériels, humains et financiers) de son ambition en tant que structure propre. Il s'agirait aussi de réfléchir aux meilleures conditions qui permettent à tous une poursuite d'étude dans l'une des trois voies d'un lycée conçu pour tous. La réforme du collège qui doit se mettre en place à la rentrée prochaine ne permettra en aucun cas de réussir le défi de la démocratisation tel qu'il est posé, bien au contraire ! D'ailleurs, l'Inspection générale s'inquiète déjà des difficultés de mise en œuvre dans un récent rapport encore confidentiel. Elle découvre les conséquences de la réforme sur les postes et la multiplication des services partagés qui fragilisent les plus petits établissements et souligne le risque de voir les inégalités territoriales se creuser... Depuis un an, les mobilisations se multiplient contre une réforme du collège imposée par un ministère qui reste sourd à toutes les revendications. Pas encore née mais déjà contestée, y compris par ceux qui sont en charge de la mettre en place, cette réforme est décidément bien mal partie. Jamais une réforme ne peut véritablement s'appliquer sans que les personnels ne se l'approprient, et encore moins contre leur avis !

Le défi de la démocratisation



Le collège qui cristallise difficulté et contradiction doit relever le défi de la réussite de tous.

Le collège, plus que tout autre segment du système éducatif, cristallise difficultés et contradictions. Ultime échelon de la scolarité commune à une période où les problématiques liées à l'adolescence mais aussi l'orientation se font jour, il est travaillé par de multiples fractures (géographiques, scolaires, sociales) et les difficultés scolaires s'y révèlent de manière plus aiguë qu'à l'école primaire. Longtemps délaissé par les politiques publiques, le collège a été abandonné en 2005 à un « socle commun » paré de toutes les vertus tout en payant dans le même temps le prix fort des suppressions massives d'emplois du second degré jusqu'en 2012 alors qu'il était déjà notoirement sous-doté et qu'il ne parvenait pas à réduire un échec scolaire qui concernait pourtant 10 à 15 % des élèves dès l'entrée en Sixième.

Après des années de politique éducative mortifère, l'alternance politique en 2012 a suscité l'espoir d'un

nouvel élan en faveur de l'éducation et de la jeunesse mais la loi de refondation de l'École n'a pas vraiment cerné les enjeux du collège.

Noyau dur de l'échec

Le collège actuel n'est unique qu'en apparence : il y a de nombreuses classes de niveau déguisées, l'assouplissement de la carte scolaire a renforcé la polarisation sociale des établissements, trop d'élèves échappent de fait à une formation commune.

Malgré tous les progrès réalisés, il y a un noyau dur de l'échec scolaire qui persiste : les évaluations de la DEPP montrent que 20 % des élèves qui entrent au collège sont en difficulté ou en grande difficulté, que 15 % des élèves sont en grande difficulté en fin de collège auxquels il faut ajouter 28 à 30 % d'élèves fragiles.

Les sorties du système éducatif sans qualification ou diplôme ne baissent plus depuis 1995, ce qui est insupportable pour les jeunes concernés comme pour la société tout entière.

Si tout le monde reconnaît qu'il ne suffit pas de regrouper tous les élèves dans un même lieu pour endiguer les inégalités et permettre à chaque jeune d'acquérir une culture commune riche et diversifiée, beaucoup s'enferment dans des conceptions passéistes. Théorisant l'idée des aptitudes et des talents différents, certains ont prôné le retour à l'orientation précoce d'une partie des élèves. D'autres ont fait resurgir le projet, déjà rejeté par la profession dans les années soixante-dix et 80, d'une école fondamentale qui fusionne l'école primaire et le collège dans une « école du socle commun ».

La loi de refondation de 2012 a, comme celle de 2005, pensé le collège non plus comme le premier étage d'un second degré visant un haut niveau de qualification pour tous mais comme l'aboutissement de la scolarité obligatoire (fixée en 1959 à 16 ans).

Alors que la loi Jospin de 1989 assignait au système éducatif l'objectif d'atteindre 100 % de qualifiés au niveau V et 80 % au baccalauréat, le recentrage sur la seule scolarité obligatoire opéré par celles de 2005 et 2012 marque de fait un renoncement à faire du collège un vrai tremplin pour des poursuites d'études pour tous. Il doit assurer la promotion d'une élite un peu élargie en se contentant de garantir aux autres un minimum qui n'est même pas l'accès à une première qualification professionnelle.

Or, la société moderne s'appuie sur des emplois qui réclament des qualifications de plus en plus élevées. Cela suppose une structuration des études qui font entrer tous les jeunes dans les apprentissages en leur apportant les outils de leur autonomie (connaissances, méthodes et pratiques culturelles) mais aussi une continuité éducative de la maternelle au lycée qui procède par étapes, chaque marche de la scolarité empruntant un peu à son amont et à son aval dans ses contenus et ses méthodes. Mais le collège n'a rien à gagner à ressembler à l'école primaire ou au lycée. Il doit rester le collège, avec les moyens de dispenser à tous une culture commune structurante et émancipatrice et de résorber les écarts entre les jeunes. ◆

Collège 2016, le choix du pire !

La réforme du collège prévue à la rentrée prochaine reprend pour une large part des principes anciens déjà expérimentés au lycée depuis 2010. Autonomie, interdisciplinarité et accompagnement personnalisé sont une fois de plus présentés comme la panacée pédagogique ! Il est prévu le changement en bloc des programmes et de l'organisation des enseignements, pour tous les niveaux simultanément.

La réforme ramène à 26 heures par semaine le maximum commun d'enseignements pour tous les élèves, soit une diminution de 4,5 heures sur les quatre années. Les options en tant que telles et les sections euro disparaissent. Initialement menacées, les bilangues sont partiellement maintenues, de façon très variable d'une académie à l'autre au nom d'un principe de continuité avec le primaire plus ou moins strict.

Chaque collège devra décider à hauteur de 20 % de sa dotation, du nombre d'heures consacrées aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) ou à l'accompagnement personnalisé, sur chaque niveau concerné et en définir les matières parties prenantes. Il s'agit aussi de statuer en interne de l'existence ou non d'enseignements de complément (latin, grec ou langues régionales). Un volant d'heures, dites « marges heures prof », est renvoyé au local pour ventilation entre les éventuels enseignements de complément, les heures de co-enseignements ou en effectifs



La réforme du collège fait du neuf avec de l'ancien sans répondre aux enjeux pédagogiques.

réduits. Disciplines et personnels sont ainsi mis en concurrence pour se répartir des enveloppes horaires globalisées, par définition fluctuantes au gré des contraintes budgétaires annuelles.

Paradoxalement se multiplient les injonctions à la collaboration alors que tout est fait pour briser les collectifs de travail. Conseils école-collège, conseils de cycle viennent ainsi bureaucratiser la concertation entre équipes pédagogiques d'un même cycle, d'une même matière, contraints de discuter des progressions avec de nouveaux programmes pensés sur le cycle, souvent sans repères annuels, le tout sans aucune reconnaissance de la charge de travail induite !

Autant d'organisations que de collèges ? Cette réforme fait éclater le cadre national. Comment donc lutter contre les inégalités alors que cette réforme les institutionnalise par la logique du renvoi au local ? ◆

Des cycles, pour quoi faire ?

Depuis 1989, la scolarité est organisée en cycles avec pour objectif une continuité éducative au cours de chaque cycle et tout au long de la scolarité. Si sur le papier, ces cycles existent, dans les faits, ils se sont davantage traduits par un découpage formel. La mise en place à la rentrée 2016 des nouveaux cycles de l'école au lycée peut-elle inverser cette tendance et permettre l'unité nécessaire au sein du collège tout en assurant les transitions du primaire vers le collège et du collège vers le lycée ? Rien n'est moins sûr. En créant un cycle CM1/CM2/6^e, la sixième se retrouve en déséquilibre à la fin de la scolarité primaire et l'absence de repères de programmes sur ce qui doit être enseigné jusqu'en fin de primaire et en 6^e rend impossible la répartition des apprentissages pour les équipes d'enseignant-es du primaire et du collège. Quant à la classe de troisième, considérée à tort comme fin de scolarité obligatoire, elle reste tournée vers son amont (un cycle 5^e/4^e/3^e). Or, la liaison collège-lycée est déterminante pour permettre une poursuite d'études réussie.

Vers le collège unique

Sous l'impulsion des lois Ferry, l'enseignement secondaire va progressivement évoluer vers la création en 1891 d'un « collège classique », dispensant un enseignement proche de celui des lycées, et d'un « collège moderne » à finalité professionnelle. Et malgré un décret qui encourage leur fusion en 1926, l'unification n'aura pas lieu tout de suite.

C'est le décret Berthoin en 1959 qui va accélérer le processus d'unification en rendant la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. À cette époque coexistent trois filières correspondant à trois types d'établissements. Les Collèges d'enseignement secondaire (CES) destinés aux élèves de la filière 1 ayant vocation à poursuivre des études supérieures, les Collèges d'Enseignement Général (CEG) pour les élèves entamant un second cycle court après la troisième (filière 2) et des Collèges d'enseignement technique (CET) pour ceux de la filière 3 qui généralement s'engageaient ensuite vers une voie professionnelle. À partir de 1968 les filières 1 et 2 sont fusionnées avec création d'options et les CES et CEG seront finalement unifiés en « collèges » avec la loi Haby de 1975. La filière 3 disparaît en 1985 au profit des classes de 4^e et 3^e technologiques qui seront supprimées avec la rénovation du collège de 1996.

Les plus récentes réformes (socle commun, refondation...) n'ont pas entamé la structuration d'un collège unique qui intègre tous les élèves au sein d'un curriculum commun validé par le diplôme national du brevet.



Un collège pour tous

La FSU et ses syndicats portent une même ambition de réussite pour tous les élèves du collège. Sans pour autant en révolutionner le fonctionnement, le collège doit néanmoins changer et voir améliorer en profondeur les conditions d'enseignement pour les personnels comme pour les jeunes.

Assurer la réussite des élèves implique en premier lieu de s'attacher aux effectifs des classes. Ne pas être trop nombreux dans une classe est une condition indispensable aux élèves pour participer, être accompagnés. En effet, c'est d'abord au sein de la classe que peuvent être apportées les aides pédagogiques, sans casser la dynamique du groupe, qui reste un repère pour les élèves les plus fragiles.

L'amélioration du taux d'encadrement permet aussi de diversifier les pratiques pédagogiques, ce qui permet à chacun d'atteindre les objectifs, mais par des voies différentes: travaux en groupes restreints, co-interventions, jeux pédagogiques, activités autonomes ou de recherches...

Mais la vie du collégien ne se résume pas au temps passé en classe. Prendre en compte la vie globale de l'élève et notamment les temps intermédiaires entre les cours et la famille nécessite des personnels formés et en nombre suffisant, car le collège est aussi un lieu d'exercice de la citoyenneté: participation aux différentes instances, souci du vivre ensemble, développement de l'autonomie et de la responsabilité. De même, et parce que la vie personnelle du collégien et ses aléas ne s'arrêtent pas aux portes de l'établissement, il faut une équipe pluriprofessionnelle (assistants sociaux, personnels de santé, CPE, Co-Psy...) présente et disponible.

Le cadre de vie et d'étude est un facteur important pour la réussite: salles de classes spacieuses, un CDI accessible à tout moment, des salles de permanences, une salle de restauration propice à la détente, des locaux propres, entretenus, agréables... autant d'éléments qui contribuent à installer un meilleur climat



Assurer de bonnes conditions d'apprentissage suppose notamment de réduire les effectifs et d'améliorer l'encadrement.

pour les apprentissages, ce qui pose la question des inégalités territoriales dans les financements des infrastructures, des personnels et de l'équipement pédagogique (manuels, salles informatiques, documentation...). Le rythme de travail des collégiens, la préservation des pauses-repas, les emplois du temps doivent être réfléchis pour avoir des temps équilibrés et des repères stables.

L'égalité territoriale se joue aussi au travers des grilles horaires et programmes nationaux, avec une marge horaire garantie qui doit permettre le travail d'équipe et la mise en place des dispositifs jugés nécessaires par les équipes pédagogiques. L'éducation prioritaire entre dans ce cadre.

Construire ce collège véritablement pour tous suppose enfin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels, et en particulier des enseignants. Travailler

Évaluation, un outil pédagogique



© IREMER/ANNA

avec les familles, les rencontrer, accorder une attention à chaque parcours nécessite du temps, particulièrement en éducation prioritaire. Tout comme le travail en équipe, qui permet la réflexion collective pour construire et élaborer ses pratiques, adapter et diversifier ses pratiques. La formation initiale et continue doit suivre pour accompagner ces mutations. ◆

Évaluation formative, sommative, certificative... Avec note, sans note, par compétence... Évaluation certificative en contrôle ponctuel ou continu, en contrôle terminal... L'évaluation des élèves interpelle l'acte d'apprendre comme celui d'enseigner.

L'évaluation est d'abord un outil pédagogique et non une fin en soi. C'est pourquoi ses modalités doivent relever avant tout de la liberté pédagogique de l'enseignant. Ils doivent par exemple garder l'initiative sur l'organisation des devoirs communs. La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants de réfléchir aux différents types d'évaluation possibles, à leurs implications en termes de pratiques de classe, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, non comme un formatage institutionnel par les « bonnes pratiques », mais comme enjeu de débats et de controverses de métier.

Les textes sur l'évaluation au collège applicables à la rentrée 2016 consacrent la volonté de piloter les pratiques professionnelles de très haut, par les outils de communication avec les parents, bien loin de toute réflexion sur les relations entre la démocratisation de l'enseignement - c'est-à-dire la réussite de tous les élèves - et les pratiques d'évaluation. Les nouveaux livrets scolaires et le Diplôme national du brevet témoignent de la complexité des nouvelles modalités d'évaluation. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du



© IREMER/ANNA

Les différentes modalités d'évaluation doivent être pensées au service des enseignants, des élèves et de leurs parents.

Livret Personnel de Compétences (LPC) est à juste titre abandonnée, les huit pseudo-compétences du nouveau socle commun, évaluées sur une échelle de 1 à 4, les épreuves terminales et l'oral sur projet ne rendent le DNB ni plus léger ni plus lisible qu'auparavant. Le livret scolaire de la scolarité obligatoire comporte les « bilans périodiques » (anciennement bulletins scolaires) et les bilans de fin de cycle (évaluation des niveaux de maîtrise du socle). Le DNB est donc toujours, hélas, considéré comme un examen de fin de scolarité obligatoire validant des acquis minimums et non comme une étape inscrite dans une poursuite d'études vers l'une des trois voies du lycée. ◆

Pour une véritable interdisciplinarité

La réforme collège 2016 prévoit, dans le cadre des 8 thèmes d'EPI, des croisements interdisciplinaires artificiellement connectés aux programmes avec une vision utilitariste des savoirs scolaires. Les exemples qui fleurissent sur les différents forums comme dans les spécimens de manuels montrent un bien triste aperçu de ces EPI qui peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté s'ils se focalisent sur la réalisation « pratique » imposée.

La FSU défend une tout autre conception de l'interdisciplinarité, quand les élèves travaillent sur un objet d'étude commun et une problématique partagée en utilisant les savoirs construits, les méthodes et les ressources propres à chaque discipline. Cela suppose que les programmes soient conçus en amont pour permettre de tels croisements mais n'implique pas nécessairement une démarche de projet, ni une réalisation concrète. Cela demande en revanche une formation des enseignants.

Ainsi conçue, l'interdisciplinarité peut constituer un moyen de lutter contre les inégalités en permettant aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité.

Québec, échec d'un Renouveau



La grande réforme initiée en 2005 n'a pas produit les effets attendus sur la réussite des élèves.

Approche par compétences, introduction de nouveaux référentiels favorisant l'interdisciplinarité, renforcement des fondamentaux, changement des pratiques pédagogiques et choix pour l'élève de son cheminement scolaire selon ses aptitudes et ses centres d'intérêt.

Tels étaient les cinq grands changements de la réforme des cycles secondaires qui a débuté en 2005 au Québec. Elle s'inscrivait dans un vaste programme de réforme du système éducatif, à la fin des années 1990, nommé « Renouveau pédagogique ». L'objectif était de répondre aux difficultés des élèves, notamment les moins favorisés. Mais dix ans après, le constat est plus que décevant. C'est en tout cas ce qu'a révélé la vaste étude menée par une équipe de chercheurs de l'université de Laval, mandatée par le ministère de l'Éducation québécois, afin d'évaluer les effets de cette réforme sur la réussite des élèves. Cette évaluation visait à alimenter la réflexion et les travaux du Ministère quant à la poursuite des actions.

L'étude s'est déroulée de 2007 à 2013. Au total, 3 724 jeunes et 3 913 parents répartis en trois cohortes distinctes y ont participé. La première cohorte « contrôle » regroupait des élèves entrés au secondaire en 2004-2005 et n'ayant pas été exposés au Renouveau pédagogique. Elle a été com-

parée à deux autres cohortes d'élèves exposés au Renouveau pédagogique, composées d'élèves ayant fait leur entrée au secondaire en 2006-2007 ou en 2007-2008. C'est sur la base de questionnaires, de tests standardisés et d'épreuves en français et mathématiques mais aussi en croisant avec des indicateurs scolaires provenant du Ministère qu'ont été rendus les résultats de l'étude.

Le premier constat est une dégra-

dation du climat scolaire en particulier dans les temps de classe. De l'avis des élèves et des parents, le climat d'apprentissage est moins bon qu'avant la réforme. En revanche, l'engagement civique des élèves semble meilleur après le Renouveau. Du point de vue des résultats scolaires, ils sont moins bons pour les élèves du Renouveau pédagogique que ceux obtenus par les élèves avant la réforme. Ce qui inquiète particulièrement, c'est que « l'écart entre les cohortes exposées au Renouveau et la cohorte contrôle s'est accentué pour les élèves jugés à risque par leurs parents et pour ceux fréquentant des écoles de milieux défavorisés. » Enfin le rapport pointe le fait que les enseignants ont passé trop de temps à s'approprier la réforme, pourtant mise en place progressivement entre 2005 et 2010, au détriment du rapport à l'élève.

Si l'étude ne permet pas de dégager les raisons de l'échec de cette réforme, elle témoigne des incompréhensions et oppositions qu'il y a eu vis-à-vis des nouveaux dispositifs. Et les enseignants ne semblent pas avoir été associés ni accompagnés dans ce Renouveau. ♦

Prendre en compte la difficulté scolaire

Un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale publié en 2014 indiquait que le cadre actuel du collège « laisse peu d'espace aux professeurs pour répondre à la grande difficulté dans la classe ». Avec près des deux tiers des classes dont les effectifs dépassent 25 élèves, il est effectivement difficile de mettre en place des situations pédagogiques permettant à chacun d'accéder aux contenus enseignés. L'accompagnement personnalisé est intégré aux horaires disciplinaires, ce qui entraîne mécaniquement une baisse de ces derniers.

Les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) ou les PAP (Plan d'accompagnement personnalisé, pour les troubles des apprentissages) sont, faute de moyens et de formations, vécus comme des réponses bureaucratiques et peu efficaces. Enfin les SEGPA, structures dédiées à la prise en charge de la grande difficulté, ont certes été confortées par une circulaire récente mais voient, pour la rentrée prochaine, leur fonctionnement parfois remis en cause (DHG insuffisantes, fermetures de divisions...).



Jean-Pierre Terrail : « Passer au paradigme de l'exigence intellectuelle »

Sociologue, Professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin et animateur du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire (GRDS).

Le système éducatif est miné par les inégalités. Lesquelles ?

Depuis les années 1960 et la généralisation de l'accès au collège, les inégalités se maintiennent à un niveau considérable et tendent même à s'aggraver dans la dernière période. Elles se creusent pour l'essentiel dès l'enseignement primaire. Cinquante points d'écart séparent en moyenne enfants de cadres et d'ouvriers pour l'accès à un bac général. Un enfant qui entre en 6^e faisant partie du quart des meilleurs élèves a presque autant de chances de décrocher un diplôme de bac + 3 qu'il soit enfant de cadre ou d'ouvrier. Et vice-versa, un enfant de cadre qui a raté sa primaire aura le plus grand mal à se rattraper pour la suite. Le lien entre milieu social et réussite scolaire joue à plein en primaire, ensuite ce sont les acquis du primaire qui deviennent déterminants.

Comment expliquer la persistance de ces inégalités malgré les nombreuses réformes ?

La dynamique d'allongement des scolarités déclenchée par la mise en place de l'école unique entre 1959 et 1975 (instauration du collège unique) vient à épuisement au milieu des années 1990. Du fait d'une efficacité pédagogique inchangée de l'enseignement primaire, les écarts en matière d'acquis cognitifs réels en fin de 3^e en sont arrivés à un point tel que le système est au bord de l'implosion. L'objectif d'« égalité des chances » devient alors ostensiblement intenable. Les politiques scolaires de droite, du PS et d'une partie des syndicats enseignants vont se retrouver autour du principe de mise en place d'un socle commun. Principe d'apparence généreuse, en réalité profondément anti-démocratique, puisqu'il revient à

prendre acte de l'échec de notre école à assurer une entrée normale dans la culture écrite à tous ses publics. Qu'il s'agisse de formation des compétences avec le socle Fillon, ou d'éducatifs à et d'interdisciplinarité avec le socle Peillon, la visée reste la même, occuper les élèves en difficulté, assurer la paix des classes, préparer tant bien que mal ces jeunes à tenir des postes d'exécutants. La mise en concurrence des établissements sommés de s'adapter au marché de l'emploi local s'inscrit complètement dans cette logique.

Mais comment changer l'état actuel des choses ?

Ces politiques de socle commun sont vouées à l'échec car elles ne répondent pas aux problèmes réels posés à notre école et à notre société. Nous n'avons pas d'autre choix que de chercher les voies de la révolution anthropologique consistant à assurer, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'accès de tous aux savoirs développés de la culture écrite. Dans l'immédiat, comme on ne construit pas sur du sable, l'instauration d'une mise à niveau systématique (lecture, écriture, mathématiques) me paraît s'imposer à l'entrée en 6^e. C'est une exigence minimale si l'on veut rendre inutile la quête des vaines solutions de socle commun.

Au plan de l'organisation des parcours, il s'agit d'en finir, par la mise en place d'un tronc commun de 2 à 18 ans, avec la mise en concurrence des élèves, qui condamne par elle-même les moins bien dotés, et encourage de plus une distribution des ressources de l'institution scolaire qui s'opère toujours au bénéfice des mieux dotés. Au plan de la conduite des apprentissages, il s'agit de passer du paradigme défi-



«
D'apparence
généreuse, le
socle commun
est en réalité
profondément
anti
démocratique
»

citariste (« Ne mettons pas en difficulté les enfants du peuple qui n'ont pas les moyens de l'abstraction intellectuelle et proposons leur des pédagogies concrètes et ludiques ») au paradigme de l'exigence intellectuelle (« Soyons très ambitieux avec eux en leur donnant les moyens de répondre à l'exigence, c'est le seul moyen de leur apporter ce que les autres trouvent dans leur famille »).

L'ampleur et la persistance des inégalités suffisent à l'indiquer : ce n'est pas en colmatant telle ou telle brèche que l'on pourra y mettre fin. C'est la structuration d'ensemble de notre système éducatif qui est en cause, qu'il faut réexaminer et transformer, en s'attaquant à la fois à l'organisation des parcours des élèves, aux modalités de la conduite des apprentissages et aux contenus d'enseignement. L'entreprise est difficile, mais l'engager est devenu crucial, car cela répond à une attente massive des classes populaires. C'est aussi une condition essentielle pour notre avenir démocratique, à tous. ♦

Robots

Intelligence artificielle : humain trop humain ?

Depuis les automates de Descartes en passant par *2001 l'Odysée de l'Espace* de Kubrick, l'intelligence artificielle (IA) reste un sujet de fantasmes et d'inquiétudes dont la raison humaine essaie tantôt d'exalter les applications, tantôt d'exagérer les risques potentiels. De plus, tout comme la mécanisation démarrée au XIX^e siècle, l'IA menacerait des millions d'emplois (lire ci-dessous). Pas très étonnant donc que 65 % des Français se disent inquiets face à l'« intelligence artificielle caractérisée par l'autonomie croissante des machines » (Sondage Ifop du 16 janvier 2016).

Il aura fallu attendre les années 50 pour que la réalité rattrape la fiction. Les pionniers de la recherche sur l'IA, John McCarthy et Marvin Minsky, essaient de mettre au point des programmes informatiques destinés à accomplir des tâches plus efficacement que ne le font les humains. Ces chercheurs tentent de re-

produire l'intelligence humaine en demandant à des ordinateurs de résoudre des problèmes par la logique pure. Or, cette approche suppose que les étapes de l'apprentissage puissent être décomposées en modules élémentaires et ignore la dimension intuitive du cerveau humain. Il faudra attendre les années 1980 pour que des chercheurs mettent au point une IA basée sur des algorithmes qui permettent à l'ordinateur d'acquérir des connaissances par lui-même et d'adapter ses paramètres quand se présente à lui un problème inédit. Cette intelligence reste toutefois limitée car elle nécessite qu'on lui présente un grand nombre d'exemples. C'est toutefois cette approche qui domine aujourd'hui le monde de la recherche et qui a permis à l'IA de réaliser d'énormes progrès. Souvenons-nous de Deep Blue qui avait finalement réussi à

vaincre aux échecs le champion du monde Gary Kasparov en 1997. Plus récemment c'est au jeu de Go que l'IA s'est de nouveau illustrée : l'algorithme *AlphaGo*, créé par la société *Google-Deep-Mind*, infligeant en mars dernier quatre défaites à Lee Sedol, l'un des meilleurs joueurs mondiaux. Et tout dernièrement les humains ont de nouveau

été trompés en sélectionnant à un concours japonais de littérature de science-fiction des romans co-écrits par une IA.

Des applications omniprésentes

Loin de ces exploits de plus en plus fréquents, force est de constater que l'IA et ses applications sont aujourd'hui omniprésentes, souvent en toute discrétion : les moteurs de recherche qui interprètent nos requêtes sur internet, les programmes de reconnaissance vocale, les correcteurs orthographiques, les traducteurs en ligne, les jeux, les GPS... Les services en lignes de certaines sociétés (SNCF, SFR...) sont assurés par des chatterbots - ou « agents conversationnels » - des programmes avec lesquels on peut engager un dialogue et qui sont conçus pour insérer des erreurs orthographiques afin de donner l'illusion d'une conversation avec un interlocuteur humain. Bien évidemment, ses applications

© FIMBONIA



Les robots attaquent l'emploi ?



Quelques 3 millions d'emplois seraient remplacés par des machines d'ici à 2025 en France : magasinier, pharmacien, saisonnier agricole, chauffeur de taxi, agent de sécurité mais aussi juriste ou journaliste... En revanche, d'autres secteurs, liés à la technologie notamment, devraient créer de nouveaux emplois (à hauteur de 500 000) et l'émergence de la « cobotique » - coopération entre un humain et un robot - devrait limiter la suppression réelle des emplois pour compléter, alléger et rendre plus précises les tâches humaines. Ainsi les assistants médicaux, déjà présents dans les maisons de retraites, viennent en complément de l'activité des aides-soignants et limitent les risques d'accidents. En outre, ces machines font preuve d'une patience infinie ou encore sont capables d'adapter leur rythme d'élocution ou de déplacement à celui d'une personne âgée.

© FIMBONIA



Les développements de l'intelligence artificielle interrogent sur la place qu'occuperont respectivement humain et machine dans l'avenir.

sont très présentes dans le secteur bancaire (calculs, évaluation des risques, détection des fraudes), militaire (drones, surveillance de zones démilitarisées), médical (assistance chirurgicale, aide au diagnostic), policier (surveillance internet) ou industriel (robotisation, automatisation)... Et depuis quelques temps, le robot Zora, doté d'une IA, assure les fonctions de coach pour seniors dans la maison de retraite d'Issy-les-Moulineaux.

La machine à la place de l'homme ?

Ces développements interrogent sur la place qu'occuperont respectivement humain et machine dans l'avenir. Dans le *Discours de la Méthode*, Descartes se demande s'il est possible de distinguer

un homme d'un automate ayant apparence humaine. Le philosophe estime que la causalité par lesquelles les machines ré-agissent, ainsi que leur manque de spontanéité, finiraient par les confondre avec de vrais humains. En somme, leur faillibilité les trahirait. Une réponse d'actualité facilement vérifiable: il suffit de constater l'incapacité d'un chatterbot à savoir quelle lettre représente un W renversé pour s'en convaincre. En témoignent aussi les dérapages à grande échelle de Tay, le robot twitter de Microsoft, au point que la firme étasunienne a dû le débrancher à plusieurs reprises. En février dernier, c'est la Google Car - voiture autonome pilotée par IA et dont la commercialisation est prévue pour 2020 - qui a provoqué son premier accident en Californie. Nous sommes donc encore très loin de HAL 9000, l'ordinateur de bord qui prenait le contrôle du vaisseau spatial de 2001

Laurence Devillers : « exploiter les capacités de l'intelligence artificielle pour notre bien-être »



Professeure à l'université Paris-Sorbonne et chercheuse au Limsi* du CNRS. Ses recherches portent sur les interactions homme-machine.

La récente victoire d'Alpha Go sur l'homme préfigure-t-elle des robots de plus en plus autonomes ?

Elle relance les questionnements sur les promesses et les risques de l'avènement de machines intelligentes. Pourtant, cet exploit ne doit pas fausser notre vision de ce dont seront capables les robots. Ce sont des machines artificiellement intelligentes grâce à des modèles informatiques et des algorithmes d'apprentissage conçus par des humains. Mais il demeure très difficile pour un robot d'apprendre en expérimentant le monde, car il n'a ni instinct ni intentions pour prendre des décisions. La machine ne sait pas construire de façon autonome des représentations nouvelles devant une nouvelle tâche. En revanche elle peut imiter l'humain.

Peut-on imaginer un jour des humanoïdes vivant à nos côtés ?

Les programmes sophistiqués d'intelligence artificielle rendront les machines de plus en plus autonomes. À terme, elles pourront accomplir des actions impossibles pour l'homme et certaines seront humanoïdes afin d'évoluer plus facilement dans notre habitat. Et pour peu qu'on les ait programmées pour détecter et reconnaître des indices émotionnels et conversationnels, voire faire de l'humour, elles pourront même sembler chaleureuses. Elles ne seront pas pour autant capables de sentiments, de créativité et d'imagination tel qu'on l'entend pour les humains. Les robots ne ressentent rien, n'ont pas de conscience, même s'ils peuvent dire « je t'aime » !

Cela ne risque-t-il pas de modifier considérablement notre société ?

Les robots et objets connectés vont intégrer nos foyers, tout comme les téléphones portables et les téléviseurs. Nous avons déjà des aspirateurs capables de reconnaître des obstacles et se déplacer de façon autonome et bientôt nous pourrons parler à des robots assistants. Avec le vieillissement de la population ces robots pourront nous être très utiles à domicile et de nombreuses applications pour la santé, la sécurité ou le divertissement sont envisagées. Il faut exploiter ces capacités, sans en avoir peur, pour notre bien-être dans la société.

*Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur.

l'Odyssée de l'Espace. Toutefois, la tendance des évolutions récentes interroge: n'est-ce pas la faillibilité humaine qui semble en mesure de distinguer l'intelligence humaine de l'IA? Le style, l'imagination, la création, l'humour, la sensibilité constituant encore l'apanage de l'humain... Il n'en demeure

pas moins que l'arrivée massive de robots dotés d'IA dans notre quotidien risque de considérablement modifier nos vies et nos sociétés à très court terme même si la chercheuse du CNRS Laurence Devillers (lire ci-dessus) y voit davantage une chance qu'une menace. ♦

Vincent Martinez

2015, meilleur cru pour le cinéma français

Les producteurs n'ont pas à se plaindre, l'année 2015 a été fournie. En nombre, si ce n'est en qualité. Comme dans le secteur du livre, la production de films français a battu tous les records depuis 1952 avec 234 films selon les chiffres publiés par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Cette hausse de 31 films par rapport à l'année précédente s'accompagne presque naturellement d'une hausse des investissements de 23 % à 1,224 milliard d'euros. Ces chiffres englobent les films agréés par le CNC et dits « d'initiative française ». Ils recouvrent des budgets très divers, mais toutes les catégories sont en augmentation : 51 films dépassent 7 millions d'euros de budget (contre 36 en 2014), 33 films ont le budget compris entre 4 et 7 millions d'euros (25 en 2014), 86 films entre 1 et 4 millions d'euros (83 en 2014), 64 films à moins de 1 million d'euros (59 en 2014). Parmi ces 234 films, près d'un tiers (75) sont des premiers films.

Cela ne rend cependant pas plus facile pour une œuvre la rencontre avec son public. Car l'augmentation de la production ne va pas avec celle de la diffusion. Les 5 500 écrans dont dispose le territoire national ne permettent pas de diffuser convenablement les presque 700 films sortis l'an dernier, et encore moins de les conserver à l'affiche pendant plusieurs semaines. C'est dire que de nombreux films ne peuvent, en raison même de leur faible diffusion, espérer seulement dépasser le seuil critique, autant pour la rentabilité que pour la notoriété. D'autant que les superproductions se taillent la part du lion, prenant budget, écrans, promotions et publicité.

Dans les cinémas d'art et d'essai, les exploitants, souvent soumis aux difficiles conditions budgétaires, n'hésitent parfois pas à préférer le juteux *Star Wars* à un premier film sans star à l'affiche. Et ce, bien qu'ils soient subventionnés pour le faire. Restent les festivals, associations, centres culturels, universités, eux aussi lieux de diffusion, mais souvent plus exigeants, avec des critères serrés de sélection.



Djihad au théâtre

Depuis sa création à Bruxelles en décembre 2014, la pièce d'Ismaël Saïdia, *Djihad*, est en tournée et fait salles comblées. Sur scène, trois paumés qui ne jurent que par Allah, même si aucun n'a lu le Coran. L'auteur belgomarocain, s'il a vécu tous les travers du racisme, sait démonter par le rire les aberrations des extrêmes. Sa pièce a un pouvoir de délier les rires et les langues, et un débat est proposé à l'issue de chaque représentation.



Esprit singulier



© BE

Son regard puis la passion a porté Jean-Claude Volot vers un mode d'expression singulier, très éloigné des tendances du marché de l'art. Pour

montrer au public ses 2 500 œuvres acquises depuis trente ans, il a même acheté l'abbaye d'Auberive en Haute Marne. La Halle Saint Pierre, qui défend un art singulier et populaire, a sélectionné 300 œuvres de cette collection dont les artistes se distinguent par une esthétique tournée vers l'homme et son humanité. Jusqu'au 26 août.

Palmyre renaît en 3D



© BE

Détruit par le groupe État Islamique (EI), l'arc de triomphe de Palmyre a refait surface sur Trafalgar Square à Londres, le 19 avril dernier, pour célébrer la reprise de la ville aux terroristes. Il s'agit en réalité d'une réplique grandeur nature, réalisée par les archéologues britanniques de l'Institut numérique d'Oxford grâce à la technologie de l'impression 3D et sur la base de photos du monument. La copie fera le tour de plusieurs villes du monde et devrait arriver à Palmyre en 2017.

Les iconoclasses

La Galerie Duchamp d'Yvetot développe depuis 17 ans un projet de résidences d'artistes en milieu scolaire baptisé « Les Iconoclasses ». Des dizaines d'écoles de la région d'Yvetot en Seine Maritime ont accueilli des artistes qui, aux côtés des professeurs d'arts plastiques, ont développé un projet de création en lien avec les classes partenaires. Les œuvres personnelles de ces artistes sont réunies dans une exposition collective.

L'alertes des Aborigènes



© BE

Le musée océanographique de Monaco accueille une exposition artistique exceptionnelle qui fait prendre conscience de nos liens distendus avec la nature et avec les

océans. Intitulée *Taba Naba*, elle réunit une cinquantaine d'artistes, Aborigènes et insulaires du détroit de Torres. Leurs œuvres, souvent spectaculaires, fabriquées à partir des déchets plastiques, filets de pêches et autres débris retrouvés dans les océans, illustrent la tradition culturelle et la relation individuelle qui les unit à une terre dont ils veulent préserver l'exceptionnelle biodiversité.

Les congés payés inspirent les artistes d'aujourd'hui

On se souvient des clichés noir et blanc de Cartier-Bresson immortalisant la famille française qui découvrait l'oisiveté au bord de la Marne, ou encore le magnifique film de Jean Renoir, *Une partie de campagne*. C'était le



© BE

choc de 1936. 80 ans après, les congés payés sont un droit parmi d'autres, les problèmes sociaux se sont déportés ailleurs. Ils restent pourtant un emblématique combat du Front populaire et l'année 36 sait susciter aujourd'hui encore l'imaginaire des artistes, comme en témoignent les œuvres exposées du 17 au 20 juin à l'Assemblée nationale.

Symboliquement, 36 artistes ont été sollicités pour participer à cette exposition collective avec une œuvre unique. Leurs expressions varient, leurs motivations aussi. Pour Najia Mehadji, c'est l'euphorie de la découverte de la mer. Pour Vladimir Skoda, l'empreinte du corps dans le sable. Chez Assaf Shoshan, cela a réveillé le sentiment que la justice ne va pas de soi, que les hommes doivent la créer.

L'exposition sera présentée dans plusieurs villes de France cet été, La Rochelle, Avignon, Thonon-les-Bains, La Clotat, et, du 9 au 11 septembre, les 36 photos seront vendues aux enchères par la maison Pierre Bergé à la Fête de l'Humanité. Une autre histoire...

Miquel Barcelo, dévoreur d'humanité

Arpenneur des formes, triturateur de la matière, Miquel Barcelo est l'invité de la BnF jusqu'au 28 août et du musée Picasso jusqu'au 31 juillet. Deux expositions majeures.

De puissance créatrice, Miquel Barcelo n'en manque pas. Qu'il s'attaque au monde marin, à l'Afrique, à l'animal, à l'homme. Ce trait de personnalité a souvent été attribué au démiurge Pablo Picasso, dont il partage le pays natal et auquel il voue une grande admiration. Cet été, Paris lui a justement proposé de se confronter à l'œuvre de Picasso en l'invitant au musée que la France lui a dédié. « *On va voir si j'assume tout ça ou pas (...)* Picasso a toujours été une présence, Miro et Duchamp aussi mais Picasso est mon préféré ». « *Sol y sombra* » (soleil et ombre) titre de l'exposition, évoque autant la dualité nécessaire à la représentation picturale que l'immensité de ses sources d'inspiration, puisées dans son environnement, la terre et la mer occupant presque physiquement l'œuvre qu'il ne cesse d'accomplir.

L'exposition, dont le fil rouge est le thème de l'atelier, occupe l'intégralité du sous-sol de l'Hôtel Salé. Un bel ensemble de ses peintures, sculptures, plâtres, céramiques et œuvres sur papier des années 1990 à aujourd'hui. Passionné par l'expérimentation, Barcelo se renouvelle sans cesse à travers les techniques, comme l'illustrent un ensemble de modèles de fontes, des fragments d'études, ou encore ses dernières expériences de fabrication de céramiques menées autour de pièces fumées au charbon de bois. L'œuvre maîtresse est un grand mur de briques spécialement réalisé pour l'exposition, qui évoque autant la notion de l'autoportrait, omniprésente, que la dimension monumentale de son travail. En contrepoint, quelques pièces de Picasso choisies dans la collection du musée et une sélection de photographies de ses divers ateliers ponctuent le parcours.



Miquel Barcelo a investi la verrière de la BnF de son bestiaire fantastique et lumineux.

Barcelo est au même moment l'invité de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

L'œuvre éphémère de la BnF

Le moins du monde encombré par le côté propre et feutré de l'institution nationale conservatrice de la chose écrite, Barcelo y a trouvé un support qu'aucun artiste n'avait peut-être pensé comme tel : la verrière d'un couloir long de près de 200 mètres et haut de 6 mètres, qu'il a fait recouvrir d'une fine pellicule d'argile. Il faut voir avec quelle aisance l'artiste a utilisé ses doigts, mains, bras, coudes, spatules et autres serpillière pour y faire apparaître une humanité et une animalité d'une énergie sidérante. De la quasi-opacité striée de la glaise, Barcelo a fait naître

la vie. En émerge la lumière, et se dessine un bestiaire fantastique.

Le long de la verrière, pas d'organisation impérieuse mais une magistrale intuition qui fait se côtoyer des formes-êtres, se juxtaposer le très grand et le très petit, non par ordre d'importance mais parce que les appositions engendrent un équilibre mystérieux. La vie éclate dans la transparence arrachée à la glaise, grattée, essuyée. Si Barcelo a de ses dix doigts exploité la moindre part de la surface de glaise, le visiteur n'a pas assez d'yeux pour déceler les multiples vies dessinées. Le gigantisme, la profusion émerveillent d'une énergie sous-jacente, un peu folle. Un seul regret, l'œuvre est éphémère. Elle est visible le temps de l'exposition *Sol y sombra*. ♦

Véronique Giraud

Une reconnaissance internationale

À 59 ans, le peintre catalan Miquel Barcelo jouit d'une considération exceptionnelle malgré son éloignement du système médiatique. Ami de Basquiat et de Mariscal, portraituré par Warhol, acheté par tous les grands musées du monde, il expose dans le monde entier, a décoré la coupole du Palais de l'ONU à Genève, et a eu le rare honneur d'exposer seul et simultanément, en 1996, au Musée d'art moderne et au Jeu de Paume de Paris, et en 2003, fait exceptionnel pour un artiste vivant, au musée du Louvre.



Autoportrait de 2011.

Intermittents : un accord enfin signé

C'est un accord inattendu qui a été signé le 28 avril entre employeurs et salariés du spectacle vivant. Jusqu'à présent, plus des deux tiers des professionnels du spectacle vivant ne travaillaient pas un nombre d'heures suffisant pour vivre de leur métier, révèle une enquête du Crédoc.

Le 24 mars, les négociations sur le financement de l'assurance chômage s'ouvraient sur un diktat du Medef concernant les intermittents. Dans une lettre de cadrage signée par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, le syndicat patronal exigeait une économie de 185 millions d'euros d'ici à 2018 sur le régime des intermittents. La réaction des intéressés ne se fit pas attendre, qui envahirent le 26 avril le théâtre de l'Odéon et le lendemain la Comédie

française, les théâtres de Montpellier, Lille, Strasbourg ou Bordeaux. Mais suite aux recommandations de la commission créée en 2014 et à la loi Rebsamen d'août 2015 qui les a suivies (voir ci-dessous), ce sont désormais les employeurs et employés du spectacle vivant et non plus le Medef et les confédérations syndicales qui fixent le contenu de l'accord.

« Des avancées importantes »

Ces derniers ont pu s'entendre dans la nuit du 27 au 28 avril. Jugé positif du côté des artistes : « *Il comporte des avancées importantes* » a déclaré Denis Gravouil, secrétaire général du syndicat CGT Spectacle majoritaire dans la profession. D'autant plus important que l'État



assure l'apport de 90 millions d'euros.

Que prévoit l'accord? D'abord l'ouverture des droits à l'in-

demnisation des artistes comme des techniciens qui cumulent 507 heures travaillées sur douze mois. Et une « date anniversaire » pour le calcul des droits, là où l'accord de 2003 avait instauré un dispositif glissant peu avantageux pour la profession. C'est le point le plus important, celui sur lequel les négociations achoppaient depuis des années. L'accord stipule en outre la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité et un début de prise en compte des arrêts maladie pour les affections de longue durée. « *Ça fait quinze ans qu'on se bat pour cet accord* » a réagi de son côté Olivier Py, le directeur du festival d'Avignon. Le syndicat patronal a en fait concédé « *une augmentation de la cotisation patronale de 1 % et la fin des abattements pour frais professionnels* » a indiqué la CGT.

Des négociations entre professionnels



C'est en 1936 qu'est créé le régime des intermittents du spectacle dans l'industrie cinématographique par le Front populaire. La convention Unédic signée le 22 mars 2014 par le patronat et trois organisations syndicales (FO, CFTC et CFDT) allongeait la durée de carence. Aujourd'hui le cadre des discussions a changé. En effet, après les mouvements de 2014, Manuel Valls intervient pour « corriger » l'accord. D'une part, en faisant prendre en charge par l'État le différé d'indemnisation. D'autre part, en créant une mission de concertation composée de Hortense Archambault, ancienne directrice du festival d'Avignon, Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur général du travail et Jean-Patrick Gille, député auteur du rapport sur l'intermittence. La commission proposa trois mesures retenues par Manuel Valls : inscrire le régime d'intermittents dans la loi, laisser aux professionnels du spectacle le soin de fixer les règles à l'intérieur d'un accord-cadre, enfin créer un fonds pour l'emploi. La seconde de ces mesures, inscrite dans la loi Rebsamen du 17 août 2015, a permis l'accord du 28 avril.



Le théâtre de l'Odéon envahi par des intermittents du spectacle le 26 avril.

Pour l'instant, l'accord est un accord de branche. Il faut qu'il soit avalisé par l'Unédic pour être mis en place.

525 € de revenu mensuel moyen

Cet accord devrait permettre d'améliorer sensiblement la situation des 256 000 artistes et techniciens du spectacle vivant ayant cotisé en 2015, mais nombre d'entre eux resteront néanmoins en situation d'extrême précarité, si l'on en croit une note d'analyse du marché du travail dans le spectacle vivant* publiée en fin mars par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) montrant que « les volumes d'emploi dans le secteur, et corrélativement les salaires issus de ces emplois, sont très faibles ». En moyenne, les intermittents

travaillent 463 heures par an pour une rémunération de 6 298 € net, soit environ 525 € par mois, révèle cette étude réalisée durant l'année 2015 à la demande de la Commission professionnelle nationale emploi formation. 42 % de ces salariés travaillent moins de 100 heures par an et 26 % entre 200 et 500 heures. Selon le Céreq, seulement 32 % sont considérés comme des « professionnels réguliers », avec un volume de travail supérieur à 500 heures annuelles. Vivant essentiellement de leur activité dans le spectacle, ces derniers perçoivent des indemnités de l'assurance chômage représentant 29 % de leur rémunération. « Pluriactivité et polyactivité sont par conséquent le lot de la plupart de ces salariés », poursuit le centre d'études.

Pour obtenir des compléments de revenus, nombre d'entre eux exercent donc une activité

extérieure au spectacle, notamment dans le secteur associatif, la Fonction publique et l'enseignement. Le nombre moyen d'heures de travail passe alors à 833 tandis que les indemnités chômage proviennent pour 62 % des salariés du régime général et pour 38 % du régime propre aux intermittents.

Les plus fragiles en dehors du système

Pour le Céreq, « les très grandes disparités qui partagent les salariés du spectacle vivant méritent d'être examinées au-delà de ceux qui accèdent au régime particulier d'in-

demnisation chômage ». Les auteurs de l'étude estiment qu'à « concentrer les regards sur ces derniers (...) on laisse de côté plus de la moitié des intéressés ». En raison de la pluriactivité des intermittents, ils préconisent une articulation des régimes de protection sociale et en particulier celui du chômage. Avant de conclure, « à défaut, les plus fragiles risquent de rester en dehors du système ».

Jacques Mucchielli

*La pluriactivité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ? Céreq, février 2016.

Une exception française

La France fait souvent exception en matière culturelle et, dans l'ensemble, ça lui réussit. Le statut des intermittents n'existe nulle part en Europe

où le financement du spectacle vivant varie

selon les pays. En Allemagne, les régions ou les villes importantes ont la main sur les institutions théâtrales qui sont le plus souvent dotées de compagnies permanentes avec donc des salariés permanents. C'est également le cas en Italie, mais les régions du sud, plus pauvres, n'ont souvent pas les moyens de s'offrir des compagnies permanentes. Les grands théâtres, comme la Scala de Milan ou la Fenice de Venise, sont souvent des fondations où interviennent les financements privés. Mais les institutions de taille moyenne ou petite recourent à des intermittents qui relèvent, pour ce qui est du chômage, du régime général.

C'est sans doute en Angleterre que la situation est la plus « libérale ». Il existe bien un financement national, élaboré par le Arts Council England, institution publique indépendante, mais l'essentiel de la création et des budgets de l'art vivant passe par des fondations et des financements privés. Les artistes espagnols sont le plus souvent des auto-entrepreneurs, mais les plus chanceux ont des contrats à durée indéterminée qui s'interrompent avec le spectacle ou l'émission télé. L'assurance chômage joue alors selon les clauses générales. À part la France, aucun pays européen n'a un régime d'assurance chômage particulier pour les gens du spectacle. La Belgique a toutefois, depuis 2002, un régime pour les artistes et techniciens qui différencie un nombre important, et plutôt complexe de cas et de statuts. Tous les pays d'Europe du sud ont fait subir, ces dernières années, des coupes sévères à leurs budgets de la culture, et dans tous les États membres les artistes et techniciens ont plusieurs métiers et vivent souvent dans des situations très précaires.



© MATHIEU BATA

Estelle Pietrzyk :

« L'art contemporain est vivant »

Estelle Pietrzyk dirige le musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg (MAMCS), dont la collection fait la part belle aux avant-gardes. Une salle rend particulièrement compte d'un art contemporain lié à l'engagement politique.

Un si grand rassemblement d'œuvres politiques, assez habituel Outre-Rhin, est exceptionnel en France ?

Nous avons voulu donner une visibilité à Georg Baselitz, Lüpertz, Jörg Immendorff, A R Pencke, peu présentés en France où l'on connaît mieux des artistes comme Anselm Kiefer. C'est également ce qui nous a incité à accueillir dernièrement une exposition consacrée à Valérie Favre, dont le musée possède l'un des derniers volets de sa série des *Lapines*, réalisée dans les années 90, où elle se représente en femme lapin. Le MRACS va d'ailleurs faire l'acquisition d'un très grand triptyque présenté dans l'exposition. La salle politique ne laisse pas indifférent. C'est une salle qui hurle. On est devant des artistes qui nous renvoient à l'histoire qu'ont vécu nos pères et nos grands-pères pendant la guerre, à la « Schuldfrage », à ce qu'on peut représenter après tout cela. Si cela peut servir à s'interroger, on aura atteint notre but.

La puissance de ces œuvres est sidérante...

Au-delà des chapelles et des catégories dans lesquelles l'histoire de l'art enferme les artistes, ces œuvres politiques créées dans les années 80 ont une puissance évocatrice plus que jamais contemporaine. Je ne crois pas du tout à la théorie du reflet de l'artiste en quoi que ce soit. Je sens plutôt l'artiste comme un grand visionnaire. Un tableau comme celui de Malcom Morley peint en 1992 où on voit des gens en train de sauter par-dessus un mur, en Palestine ou ailleurs, tout en recevant des jets de pierre, se

regarde aujourd'hui avec la même acuité. La nouvelle génération est également très présente dans cette partie de la collection.

Comment faites-vous vivre la collection ?

L'art contemporain est vivant, notre accrochage est renouvelé fréquemment. Un étage entier est consacré à l'art contemporain, ce n'est pas si fréquent dans un musée en région. Les deux premières salles du parcours sont consacrées aux monstres sacrés, les Buren, Bertrand Lavier et autre Name Jun Paik. La seconde partie est davantage en rotation, liée à l'actualité du musée, à l'actualité temporaire, à l'actualité, artistique et de nos prêts. Les œuvres de la collection ont été achetées avec de l'argent public. Elles doivent être montrées et partagées, c'est le patrimoine de tous. J'y suis très attachée.

La visite s'accompagne d'écrits, vous en êtes à l'origine ?

Je suis auteur d'une partie des catalogues du musée. J'ai le souci d'une information disponible sur site. Dans les salles, de petits textes accompagnent certaines œuvres. C'est le début d'un projet qui part du souhait que les visiteurs puissent emporter avec eux un complément d'information.

Quel est le public du musée ?

L'art contemporain a un public particulier, qui ne se contente pas d'une sortie annuelle au musée. C'est un public fidélisé, qui suit toutes les expositions. La région de Strasbourg est très fertile en art



© M. BEHRENS

« Tous les musées de Strasbourg ont décidé cette année d'avoir un moment très festif en lien avec la Nuit des musées le 21 mai »

contemporain, entre la Suisse et l'Allemagne, de la Fondation Beyeler au musée Frieder Burda. Les gens se déplacent facilement pour voir l'art. La moitié du public est composée de Strasbourgeois, l'autre de touristes. Notre public est plutôt jeune, ce qui est précieux. Comme celui de tous les musées, il est plutôt féminin et a fait des études supérieures.

Vous organisez le 21 mai un événement intitulé « Passions partagées ». De quoi s'agit-il ?

Tous les musées de Strasbourg ont décidé cette année d'avoir un moment très festif en lien avec la *Nuit des musées* : faire une sorte d'instantané de 15 ans d'acquisitions. Ce projet appelé « le cabinet des merveilles », ouvre la première collection : *Passions partagées*.

La seconde collection automne-hiver sera dédiée aux passions privées, invitant neuf collectionneur qui ont une histoire avec le musée. On assistera à quelque chose qui est davantage de l'ordre de l'affect. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

AIDEZ LES ENFANTS À PARTIR EN COLO !



jeunesse
au plein air

L'ÉCOLE
EST UN DROIT
LES VACANCES AUSSI !
CAMPAGNE 2016



EXTENSION RENOVIATION AMENAGEMENT

CAMIF HABITAT
LA GARANTIE DU RESULTAT

**POUR VOS TRAVAUX, ON S'OCCUPE
DE TOUT ET ÇA CHANGE TOUT !**



- CONCEPTION
- COORDINATION
- RÉALISATION

PLANS,
ESQUISSES,
PERSPECTIVES,...

jusqu'à

-25%

DE REMISE

sur votre
étude technique

Pour bénéficier de cette offre, indiquez votre code promo **CAMHAB01**

**PROFITEZ-VITE DE VOTRE
VISITE CONSEILS GRATUITE !**

0 810 715 800

0810 715 800

Les travaux sont réalisés par nos équipes de professionnels expérimentés et certifiés. Les prix sont indiqués hors taxes. Les prix peuvent varier en fonction des options choisies. Les travaux sont réalisés sous la garantie de 10 ans de CAMIF HABITAT.